

*l'Anti*capitaliste

N°97 | AVRIL 2018 | 4 €

la revue mensuelle du **NPA**



**27 AVRIL 1848, DANS LES COLONIES FRANÇAISES
LA DEUXIÈME ABOLITION DE L'ESCLAVAGE**



**L'INDISPENSABLE «TOUS ENSEMBLE» ET
LES OBSTACLES SUR SON CHEMIN**



**MAYOTTE, UN ILOT DE PAUVRETÉ DANS
UN OCÉAN DE MISÈRE**



**TRUMP ET SES ACCÈS DE COLÈRE
LIBRE-ÉCHANGE OU PROTECTIONNISME?**

EDITORIAL

Jean-Philippe Divès

L'indispensable «Tous ensemble» et les obstacles sur son chemin **P3**

ACTUALITÉ

Jean-Philippe Divès Après le congrès du FN **La flamme vacille** **P4**

Saïd Bouamama L'œuvre négative du colonialisme français

Mayotte: un îlot de pauvreté dans un océan de misère **P6**

Michael Roberts Trump et ses accès de colère – libre-échange ou protectionnisme? **P10**

DOSSIER

Régine Vinon 27 avril 1848, dans les colonies françaises **La deuxième abolition de l'esclavage** **P14**

Olivier Le Cour Grandmaison Abolition(s) de l'esclavage et mythologie républicaine **P18**

Patrick Bresson L'esclavage aux Antilles françaises **P20**

Oscar Pozzi Résistances et révoltes des esclaves **P23**

Laurent Ripart Les sociétés anciennes ont-elles été esclavagistes? **P26**

Lance Selfa, Danny Katch, Juan Miranda

Conséquences actuelles de l'esclavage: le cas des Etats-Unis **P29**

LECTURES

Henri Wilno Trump et la «révolte réactionnaire» **P32**

Lucien Sanchez B. Traven: l'homme qui n'était de nulle part **P33**

FOCUS

Régine Vinon A 50 ans de l'assassinat de Martin Luther King **P36**

Retrouvez notre revue sur sa page du site national du NPA :
<http://npa2009.org/publications-mpa/revue>. Les articles du dernier numéro y sont mis en ligne progressivement au cours du mois, tandis que l'ensemble des numéros précédents y sont téléchargeables en format pdf.

Illustration de Une:
Statue de Jean et Christian Moïsa, installée en 2006 à la Maison des esclaves, musée et mémorial dédié à la traite des Noirs situé sur l'île de Gorée, au large de Dakar. DR.

S'ABONNER

PAR CHEQUE

à l'ordre de : NSPAC 2, rue Richard-Lenoir - 93100 Montreuil Cedex
France et DOM-TOM

Tarif standard		
Revue mensuelle	6 mois 22 euros	1 an 44 euros
Revue + Hebdo	6 mois 50 euros	1 an 100 euros
Tarif jeunes/ chômeurs/ précaires		
Revue mensuelle	6 mois 18 euros	1 an 36 euros
Revue + Hebdo	6 mois 38 euros	1 an 76 euros

Etranger

Joindre la diffusion au 01 48 70 42 31 ou par mail :
<http://www.diffusion.presse@npa2009.org>.

PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

En complétant et retournant la formule publiée dans l'hebdomadaire et également disponible sur : <http://www.npa2009.org/content/abonnez-vous>

Tarif standard		
Revue + Hebdo	25 euros par trimestre	
Tarif jeunes/ chômeurs/ précaires		
Revue + Hebdo	19 euros par trimestre	

l'Anticapitaliste

la revue mensuelle du NPA

Comité de rédaction:

Emmanuel Barot, Yann Cézard, Jean-Philippe Divès (chargé de l'édition), Ugo Palheta, Laurent Ripart, Virginia de la Siega, Gallia Trépère, Régine Vinon, Henri Wilno.

Pour contacter la rédaction:
contact-revue@npa2009.org

Gérant et directeur de la publication:

Ross Harrold

Diffusion:

01 48 70 42 31 – diffusion.presse@npa2009.org

Administration:

01 48 70 42 28
2, rue Richard-Lenoir 93108 Montreuil Cedex

Commission paritaire:

0519 P 11509

Numéro ISSN:

2269-370X

Société éditrice:

Nouvelle Société de presse, d'audiovisuel et de communication
SARL au capital de 3 500€ (durée 60 ans)

Tirage:

3 000 exemplaires

Maquette et impression:

Rotographie, Montreuil-sous-Bois
Tél.: 01 48 70 42 22
Fax: 01 48 59 23 28
Mail: rotoimp@wanadoo.fr



L'indispensable « Tous ensemble » et les obstacles sur son chemin

PAR JEAN-PHILIPPE DIVÈS

Alors que les premières journées de grève des cheminots ont été des succès, paralysant largement le transport ferroviaire, la conflictualité touche d'une manière ou d'une autre de nombreux autres secteurs, du public comme du privé (fonction publique d'Etat, filière déchets, énergie, Air France, Carrefour, Ford Blanquefort, hôpitaux, Ehpad, postiers...), sans oublier les universités où la mobilisation des étudiants et des personnels se développe, ni les retraités dont beaucoup, après leurs grandes manifestations du 15 mars, viennent renforcer les cortèges des salariés en lutte.

Pourtant le gouvernement, tout comme les patrons et directions d'entreprises, campent fermement sur leurs positions. Au grand dam des directions syndicales, ils n'offrent que des simulacres de « négociation ». Jamais il n'a été aussi clair que pour faire aboutir les revendications des mouvements en cours (rejet des contre-réformes, salaires, retraites, conditions de travail, statut, service public, accès à l'université...), la lutte secteur par secteur, entreprise par entreprise ne peut suffire. Les revendications sont diverses mais l'ennemi est commun. Divisés, éparpillés chacun dans son coin, aucun de nous ne sera en mesure de gagner. Unis dans un grand « Tous ensemble », nous pouvons mettre un coup d'arrêt à l'offensive macronienne et commencer à imposer nos exigences.

On le sait, ce ne sera ni simple ni facile. Plusieurs obstacles, qu'il est nécessaire d'identifier, se dressent sur la voie de la généralisation et de l'unification.

En premier lieu, même si le néolibéralisme que le gouvernement porte en étendard ne parvient pas à imposer son hégémonie idéologique dans la majorité de la population, les défaites et reculs du passé pèsent. Les divisions sont ainsi évidentes au sein de la classe des salariés, entre ceux et celles qui conservent encore certains acquis et les autres, déjà précarisés et corvéables à merci, ceux et celles qui sont attaqués et d'autres qui espèrent passer entre les gouttes. L'affaiblissement des traditions collectives de lutte et d'organisation, au profit de la recherche de solutions individuelles, est une réalité. Cette situation est illustrée par les sondages qui montrent, à la fois, le rejet croissant du macronisme au sein des classes populaires et la difficulté à réunir un soutien majoritaire à la grève des cheminots.

Le gouvernement et le patronat, puissamment aidés de

leur appareil médiatique, en jouent à fond pour tenter d'isoler et discréditer les secteurs en pointe de la lutte. A cela se combine une politique de répression que l'on a rarement vu se développer à un tel niveau – de l'offensive quasi militaire contre la ZAD de Notre-Dame-des-Landes jusqu'aux expulsions violentes d'universités occupées, en passant par les persécutions de syndicalistes comme celle dont notre camarade Gaël Quirante est victime, sans parler du traitement toujours plus inhumain réservé aux réfugiés.

La politique de la majorité des directions syndicales, qui ne se résignent pas à abandonner leurs illusions dans le « dia-

logue social » et à engager l'indispensable épreuve de force, continue de tirer en arrière. C'est le cas avec la forme de grève « perlée » imposée à la SNCF pour suivre le calendrier des prétendues négociations avec le pouvoir. Et que penser des organisations de la fonction publique qui, après la grève assez réussie du 22 mars, repoussent l'appel à une nouvelle journée au... 22 mai ?

Les choix des partis politiques qui se situent dans le camp du mouvement ont

également des répercussions. Comment à ce sujet ne pas être dubitatif devant l'appel de la France insoumise à une manifestation nationale le 5 mai, lancé sans concertation avec personne et sans lien avec le développement réel de la mobilisation sociale ? Alors qu'à l'évidence le 1^{er} Mai prendra cette année une signification toute particulière ? D'autant que cet appel se double de l'intention de créer « partout en France » des « comités du 5 mai », au moment même où des collectifs unitaires de défense du service public commencent à se former dans une série de villes et quartiers.

Ces dernières initiatives, qui reprennent une expérience positive du mouvement de 2003, peuvent en revanche s'avérer très utiles : avec toutes les organisations qui le souhaitent, que l'on appartienne ou non à un parti, un syndicat, une association, se regrouper pour soutenir concrètement les grèves et mobilisations en cours, les populariser, contrer la propagande gouvernementale – et pourquoi pas, décider de manifestations.

Mais l'essentiel se joue bien sûr dans et à partir des mouvements déjà engagés : l'extension et la généralisation, l'auto-organisation, l'unification – comme on en voit les premières expressions dans les facs occupées et les assemblées générales de cheminots – sont les tâches de l'heure. Macron et ses ministres répètent sur tous les tons qu'ils « ne croient pas à la convergence des luttes ». Tout l'enjeu est maintenant de leur donner tort. □



Dans la manifestation parisienne des cheminots organisée le 3 avril par Sud-Rail et FO. Photo de Corinne Rozenn.

APRÈS LE CONGRÈS DU FN

La flamme vacille

PAR JEAN-PHILIPPE DIVÈS

Au premier et plus encore au second tour de l'élection présidentielle de 2017, malgré sa prestation catastrophique dans son face-à-face télévisé avec Macron, Marine Le Pen avait explosé tous les scores antérieurs du FN. Mais depuis, les ennuis, les revers voire les crises s'accumulent. La dynamique semble sinon brisée, du moins sérieusement entamée. Que se passe-t-il, et pourquoi?

Le premier revers, fondamental pour un parti qui entend accéder au pouvoir par la voie institutionnelle, a été celui des élections législatives des 11 et 18 juin 2017 : seulement 13,20% au premier tour à l'échelle nationale – contre 21,30% à la présidentielle, et 13,60% aux législatives de 2012 –, et huit députés élus alors que le FN en espérait et que les sondages lui en prédisaient plus de trente.

Les législatives partielles (faisant suite à des invalidations) de janvier et mars 2018 n'ont pas inversé cette tendance, loin de là : 7,5% des voix, contre 17,5% l'an passé, dans la 1^{ère} circonscription du Territoire de Belfort ; 10,10% contre 15,31% dans la 1^{ère} du Val d'Oise ; 13,9% contre 20,78% dans la 4^{ème} du Loiret ; 11,7% contre 15,23% dans la 8^{ème} de Haute-Garonne.

L'échec aux législatives de 2017 a été le déclencheur des premières crises, avec le départ des deux principales figures – derrière la présidente – du FN : dès le lendemain de la séquence électorale, il y a eu la « mise en retrait » de Marion Maréchal-Le Pen, égérie des partisans d'une *alt-right* à la française et d'une « union des droites » ; en septembre, cela a été le départ de Florian Philippot, suivi de quelque 2000 partisans (dont un député et d'autres élus), qui accusent Marine Le Pen et son entourage de ne pas aller jusqu'au bout de la ligne « ni gauche, ni droite » et de ne pas se prononcer vraiment pour la rupture avec l'Union européenne et l'euro.

Bien sûr, rien de tout cela n'a eu l'ampleur de la scission des mégrétistes en décembre 1998. Mais il reste que l'effritement se poursuit. Avant et après le congrès de mars 2018 à Lille, une série de conseillers régionaux ont ainsi fait défection dans le Grand Est et en PACA, la plupart pour rejoindre le Centre national des indépendants et paysans (CNIP), une

vieille formation d'extrême droite qui se positionne comme l'aile droite des Républicains – elle avait soutenu Sarkozy dans la primaire de droite puis Fillon au premier tour de la présidentielle, avant que son président n'appelle à voter Le Pen au second tour. Tout ce beau monde appelant de ses vœux le « retour » de Maréchal-Le Pen, laquelle vient de faire – le 22 février – un tour de chauffe remarqué lors du rassemblement annuel (« Conservative Political Action Conference ») de l'aile la plus à droite du parti Républicain US.

UN « RASSEMBLEMENT » QUI NE RASSEMBLE PERSONNE

Marine Le Pen affirme qu'elle va changer le nom du FN, le « Front » laissant place au « Rassemblement », pour précisément être mieux en capacité de « rassembler » en vue des prochaines échéances électorales. Mais la réalité est que le FN a aujourd'hui perdu tous ses anciens alliés, sans avoir retrouvé aucun nouveau. Lorsqu'il a plaidé en faveur d'alliances avec le FN, en affirmant que ce dernier avait « changé », l'ancien député et ministre de Sarkozy, Thierry Mariani, s'est retrouvé totalement isolé au sein de LR, alors même que le nouveau président de ce parti, Laurent Wauquiez, a très fortement radicalisé à droite son discours et ses positions.

Il en va de même avec les formations beaucoup plus marginales de droite extrême et d'extrême droite qui avaient pu s'allier au FN. Le groupuscule SIEL de Karim Ouchikh (dont l'existence et le soutien avaient permis, par effet d'affichage, de lancer le « Rassemblement Bleu Marine ») est parti dès novembre 2016. Plus récemment, on a vu des tentatives de créer un espace d'« union des droites » qui se positionnerait entre LR et le FN.

Nicolas Dupont-Aignan, « le » grand rallié

et soutien de l'entre-deux tours de la présidentielle (il devait devenir le premier ministre de la présidente Marine...), a ainsi lancé fin 2017 la plateforme « Les amoureux de la France », en commun avec Jean-François Poisson (président du Parti chrétien-démocrate fondé par Christine Boutin) et le couple Ménard (lui, maire de Béziers, elle, députée de l'Hérault apparentée FN). Il s'agit, selon Poisson, non de « créer un nouveau parti » mais de « bâtir un programme commun » dans une situation où, dit Emmanuelle Ménard, « nos idées, on le sait, sont majoritaires dans le pays ». Pour Dupont-Aignan, « il y a une recomposition politique en marche dans notre pays. Emmanuel Macron réunit ceux qui gouvernaient à tour de rôle pour mener la même politique, une politique que nous avons toujours contestée. Et il y a Jean-Luc Mélenchon de l'autre côté. Est-ce qu'on va laisser la vie politique française monopolisée par M. Macron et M. Mélenchon ? »¹ Il ne mentionne même pas Marine Le Pen.

Et puis il y a, logiquement, la chute des effectifs. « Nous sommes à peu près à 45 000 » adhérents à jour de cotisation (sur un total prétendument de 80 000), déclarait Marine Le Pen au lendemain de son congrès. Fin 2017, le FN revendiquait 51 500 adhérents à jour de cotisation. Selon *Le Figaro*, ils n'étaient cependant que 38 000 à la veille du congrès. Le Pen a affirmé qu'une légère baisse avait été enregistrée, mais qu'elle s'explique par une « persécution bancaire » (suite à la fermeture des comptes du FN par la Société générale, qui craint visiblement d'être associée à quelque opération non vraiment légale) ayant empêché depuis novembre les adhésions en ligne. Mais si cette explication met quelque chose en évidence, c'est avant tout le fait que la structure militante du FN reste affaiblie, que les votes

peinent à se traduire en engagement et les adhésions en participation active.

Le FN a annoncé que sa présidente avait été réélue à ce poste par 100% des suffrages exprimés des adhérents – mais le nombre des votants n'a pas été communiqué. Même chose pour les 52% qui se seraient prononcés en faveur du changement de nom – un chiffre qui a été contesté en interne. Tous les chiffres affichés sont en fait sujets à caution. Béatrice Houchard (une journaliste qui suit le FN de longue date) rapporte ainsi sur son blog de *L'Opinion* qu'un élu FN de Moselle, dénommé Thierry Hoff, indique que « dans son département (...) le taux de réadhesion en 2018 "a chuté de 80%". Même chose dans les Vosges selon l'ancien secrétaire départemental, Jordan Grosse-Cruciani, démissionnaire mi-mars, qui a assuré dans *Minute* que le nombre d'adhérents avait diminué de 50% mais que le siège du parti lui avait demandé d'annoncer une progression de 13%. »

«NATIONAUX» CONTRE «MONDIALISTES» ?

Le FN reste en réalité embourbé parce qu'il n'a pas réglé les deux problèmes, à l'origine de sa déception du second tour de la présidentielle puis de son échec flagrant aux législatives.

Le premier, primordial pour une formation qui doit par définition se rassembler autour d'un(e) chef, est celui qui a sauté aux yeux lors du fameux débat de l'entre-deux tours : la capacité de leadership. Marine Le Pen peut diriger un parti et d'ailleurs elle le fait, mais... un pays ? Ce ne sont pas ses dernières prestations, hésitantes et contradictoires, qui permettent de lever le doute. D'autant que, comme toujours, le FN se retrouve dans un embarras extrême dès lors que se développe un mouvement social d'ampleur. Ainsi, sa présidente affirme aujourd'hui soutenir les cheminots mais combattre les syndicats « politisés », défendre le service public mais pas la grève... Comprenez qui pourra.

Le second problème, plus au fond, est la contradiction inhérente au programme du FN marinisé – et qui s'avère de plus en plus intenable : d'un côté les prétentions « sociales » d'une orientation populiste anti-UE, de l'autre la recherche d'alliances qui ne peuvent se faire qu'à droite sur une politique néolibérale, quand bien même celle-ci aurait un vernis un peu plus « national ». Avec dans ce cadre les « deux électorats » du FN, en partie ouvrier et populaire dans le Nord et l'Est du

pays, essentiellement petit-bourgeois (avec une forte composante de rapatriés d'Algérie) dans le Sud. Philippot incarnait la première ligne, Maréchal-Le Pen la seconde. Ils sont partis, mais la contradiction reste. C'est cette dernière (au-delà des questions de capacités personnelles) qui a été à l'origine de l'énorme cafouillage de l'entre-deux tours, quand Le Pen s'est avérée incapable d'expliquer ce qu'elle voulait faire avec l'UE et l'euro, plongeant ses partisans et sympathisants dans le doute et la perplexité.

Pour tenter d'en sortir, Marine Le Pen veut plus que jamais surfer sur la vague populiste, en réaffirmant que le clivage gauche/droite est dépassé et en opposant

vrier et populaire du frontisme. Avant la présidentielle, Mélenchon avait présenté avec délectation sa théorie du « casse-noix » : coincé entre lui d'une part et Macron de l'autre, le PS allait finir broyé. Marine Le Pen pourrait aujourd'hui se retrouver confrontée au même problème. Tout ceci ne signifie nullement que l'extrême droite, « les fachos », ne représentent pas un danger. On voit aujourd'hui leurs milices à l'œuvre, notamment contre le mouvement étudiant. Même si ces nervis s'organisent plus en marge du FN qu'en son sein, voire – on en saura peut-être plus d'ici quelque temps – en lien avec un pouvoir macronien dont ils servent clairement la poli-



Invité surprise du congrès du FN à Lille, Steve Bannon, l'ancien conseiller en stratégie de Donald Trump, salue à sa façon les délégués... DR.

les « nationaux » (dont elle serait la représentante attitrée) aux « mondialistes » (qui vont de Macron à la gauche et à une partie de la droite). D'où l'invitation au congrès de Steve Bannon, l'ancien conseiller d'extrême droite de Trump, qui y a déclaré : « laissez-les vous traiter de xénophobes, de racistes, d'homophobes ! Portez ces insultes comme un badge d'honneur. Parce que chaque jour, nous devenons plus forts et eux s'affaiblissent. » Applaudissements nourris. Comme avant, l'unique « synthèse » proposée entre les deux orientations en fait inconciliables est le racisme, la xénophobie et l'homophobie. Pas sûr que cela suffise.

D'autant que le FN marinisé a maintenant « de la concurrence ». A droite, Wauquiez empiète largement sur ses terres en reprenant son discours anti-immigrés, sécuritaire et nationaliste. Et il existe maintenant, avec la France insoumise, un nationalisme et populisme de gauche, qui impacte une partie de l'électorat ou-

vrier et les intérêts. Pour y faire face, la solution ne saurait se résumer à organiser des manifestations anti-FN. Il s'agit de mener une politique consciente et soutenue afin de lutter contre l'influence idéologique de l'extrême droite (notamment à travers le réseau intersyndical Visa) et de stimuler, développer les réflexes d'auto-défense de masse, en particulier au cours des mobilisations (la même chose valant face à une répression d'Etat qui est toujours plus systématique et violente).

Le FN n'a actuellement pas de possibilité de postuler sérieusement au pouvoir, mais la situation pourrait changer demain, en particulier si Macron – comme c'est son objectif – parvenait à infliger une défaite centrale au mouvement des travailleurs et de la jeunesse. □

1 <http://www.debout-la-france.fr/actualite/duPont-aignan-lance-les-amoureux-de-la-france-une-plateforme-contre-la-politique-de-macron>

2 <https://www.lopinion.fr/blog/a-front-renverse/dans-grand-est-fn-en-mode-peau-chagrin-145477>

L'ŒUVRE NÉGATIVE DU COLONIALISME FRANÇAIS

Mayotte: un îlot de pauvreté dans un océan de misère

PAR SAÏD BOUAMAMA

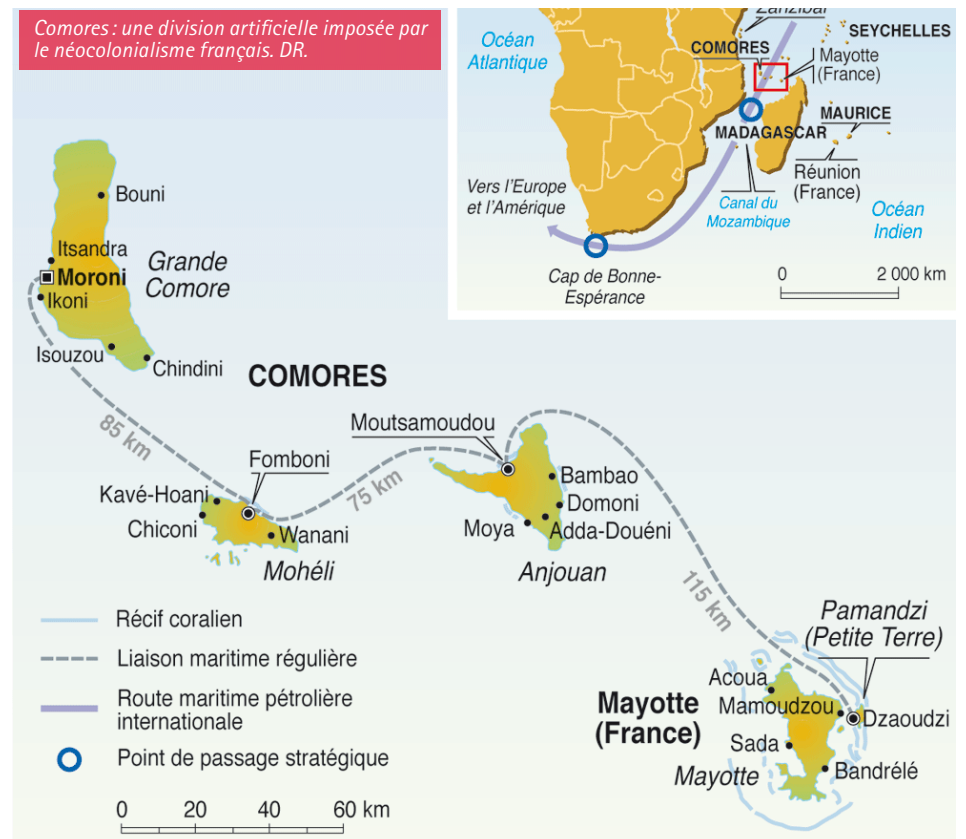
La mobilisation de masse qui se poursuivait début avril à Mayotte a un caractère double et hautement contradictoire. D'un côté, une protestation contre l'austérité et les mauvaises conditions de vie, dans une île qui reste largement sous-développée et dont les habitants – malgré le statut de « département français » accordé en 2011 – sont loin de bénéficier des mêmes droits que ceux de métropole. Mais un second aspect, terrible conséquence des méfaits du colonialisme et de l'impérialisme français, est la chasse aux sans-papiers comoriens – qui font partie du même pays et du même peuple que les Mahorais – et les appels à une répression accrue à leur encontre. C'est à ce versant de la crise qu'est principalement consacré le texte reproduit ici (Comité de rédaction).¹

L'idée que le colonialisme est une affaire du passé est fréquente dans le débat médiatique et politique. Des polémiques peuvent surgir sur « l'œuvre positive » ou au contraire sur le caractère de « crime contre l'humanité » de ce colonialisme, mais elles concernent des séquences historiques du passé. Le mouvement social qui secoue Mayotte depuis plus de quatre semaines rappelle que le colonialisme français est une réalité contemporaine.

Rappelons que sur les 17 « territoires non autonomes » que les Nations-Unies considèrent comme devant être décolonisés, deux (la Kanaky et la Polynésie) sont occupés par la France. L'île de Mayotte pour sa part est considérée comme partie intégrante des Comores par la résolution 3385 du 12 novembre 1975 de l'assemblée générale des Nations Unies, qui énonce « la nécessité de respecter l'unité et l'intégrité territoriale de l'archipel des Comores, composé des îles d'Anjouan, de la Grande-Comore, de Mayotte et de Mohéli ».

LE CONTEXTE HISTORIQUE: UNE ÎLE COMORIENNE

[...] De manière générale le problème de Mayotte est réduit à la question de « l'immigration clandestine » et de l'insécurité qu'elle susciterait. Une telle construction politique et médiatique du problème ap-



pelle logiquement une solution unique: renforcer le contrôle des frontières et la chasse aux sans-papiers. Une telle construction a en outre un effet de légitimation des politiques répressives contre les sans-papiers et les réfugiés dans l'hexagone.

L'association entre immigration et insécurité est, en effet, un des axes du discours du ministre de l'Intérieur. La situation à Mayotte est mise en scène comme un avertissement alertant sur les dangers qui menaceraient l'hexagone si la « fermeté » contre « l'immigration clandestine » cesse

d'être l'axe directeur de la politique migratoire française. Rappelons quelques éléments des contextes sans lesquels aucune compréhension de la situation n'est possible.

Sur le plan historique, les quatre îles des Comores deviennent un protectorat français en 1886 puis un territoire d'outre-mer en 1946. A l'époque du colonialisme ascendant, personne ne songe à séparer Mayotte des trois autres îles de l'archipel. Comme le rappelle l'historien Alain Ruscio, l'unité de l'archipel fait consensus. En témoigne la définition donnée par le «Grand dictionnaire universel du 19^e siècle» de Larousse: «Comores: groupe d'îles d'Afrique (...). Les quatre grandes îles qu'il comprend sont Mayotte, Anjouan, Mohéli et la Grande-Comore».²

La géographie, la langue, la religion, les mouvements de population, etc., attestent de cette unité de l'archipel: «l'histoire, les cultures et traditions, la langue et la religion sont quasiment les mêmes d'une île à l'autre. La composition et le rapprochement des îles sont aussi d'autres éléments renforçant le caractère unique des Comores. Dès le début du 16^e siècle, des habitants de la grande Comore se sont installés à Mayotte lorsqu'ils fuyaient les portugais qui commençaient à débarquer sur leur île. L'île qui, aujourd'hui, est rendue artificiellement française n'est distancée d'Anjouan que de soixante-quinze kilomètres. Les habitants des quatre îles parlent tous la même langue, le shicomori, qui est divisé en quatre dialectes légèrement différents [...] à tel point que l'incompréhension totale entre eux est pratiquement impossible. Hormis la petite minorité chrétienne de Mayotte, la religion est également unique, l'islam sunnite et shaféite. Elle est par ailleurs considérée comme une vraie culture par tous les Comoriens.»³

En dépit de cette histoire et de ces facteurs communs, d'une part, et des résolutions des Nations-Unies, d'autre part, l'Etat français orchestre la séparation de Mayotte du reste de l'archipel en 1976. Alors que le référendum d'autodétermination du 22 décembre 1974 se prononce de manière massive pour l'indépendance de l'archipel, l'Etat français décide unilatéralement de prendre en compte les résultats île par île et non sur l'ensemble de l'archipel. Lors de ce référendum d'autodétermination, ce sont 94,57% des Comoriens qui se prononcent pour l'indépendance. Seule l'île de Mayotte donne un résultat divergent, avec 63,22% de voix contre l'indépendance.

Malgré le positionnement des Nations-Unies pour une prise en compte des

résultats sur l'ensemble de l'archipel, l'Etat français organise illégalement un référendum spécifique à Mayotte le 8 février 1976, donnant une couverture pseudo-juridique à cet acte de brigandage étatique. Le fait que 99,4% des électeurs de Mayotte se prononcent pour le maintien de l'île dans la République française est pris comme justification pour une balkanisation de l'archipel.

Une telle décision est une violation de la loi française du 23 novembre 1974 qui énonce dans son article 5 que «si le classement des résultats se fera île par île, la proclamation en sera globale». Elle est également une violation du droit international, conduisant les Nations-Unies à condamner l'organisation des référendums des 8 février et 11 avril 1976.⁴

La résolution 31/4 de l'assemblée générale des Nations-Unies du 21 octobre 1976 ne souffre aucune ambiguïté: «Rappelant que l'ensemble du peuple de la République des Comores, par le référendum du 22 décembre 1974, a exprimé à une écrasante majorité sa volonté d'accéder à l'indépendance dans l'unité politique et l'intégrité territoriale,

«Considérant que les référendums imposés aux habitants de l'île comorienne de Mayotte constituent une violation de la souveraineté de l'Etat comorien et de son intégrité territoriale,

«Considérant que l'occupation par la France de l'île comorienne de Mayotte constitue une atteinte flagrante à l'unité nationale de l'Etat comorien, Membre de l'Organisation des Nations-Unies,

«Considérant qu'une telle attitude de la France constitue une violation des principes des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations-Unies:

«Condamne les référendums du 8 février et du 11 avril 1976 organisés dans l'île comorienne de Mayotte par le Gouvernement français et les considère comme nuls et non avenue, et rejette

«a) Toute autre forme de référendums ou consultations qui pourraient être organisés ultérieurement en territoire comorien de Mayotte par la France;

«b) Toute législation étrangère tendant à légaliser une quelconque présence coloniale française en territoire comorien de Mayotte;

«Condamne énergiquement la présence de la France à Mayotte, qui constitue une violation de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République indépendante des Comores;

«Demande au Gouvernement français de se retirer immédiatement de l'île comorienne de Mayotte, partie intégrante de la République indépendante des Comores, et de respecter sa

souveraineté.»

Cette résolution, qui est adoptée par 102 voix contre une seule (celle de la France) et 28 abstentions, sera régulièrement réaffirmée par de nombreuses autres résolutions des Nations-Unies. Quant aux conditions du scrutin, faisant passer en deux ans le nombre d'électeurs de Mayotte opposés à l'indépendance de 63,22% en 1974 à 99,4% deux ans après, voici ce qu'en dit le journal réunionnais *Témoignages* du 10 février 1976:

«Depuis longtemps le gouvernement français préparait son "référendum" de mascarade sur le territoire comorien de l'île de Mayotte. Dimanche dernier, à force de fraudes et de trucages, tout s'est achevé comme un grand carnaval. Une grosse plaisanterie de mauvais goût. Olivier Stirn voulait qu'une majorité de Comoriens à Mayotte se prononce pour le rattachement à la France. Il a eu ce qu'il méritait. Une majorité introuvable, vraiment préfabriquée, trop beau pour être vrai: 99,4% des habitants de Mayotte déclarent qu'ils choisissent la domination du colonialisme français au lieu de l'indépendance avec leurs concitoyens. Ils n'étaient que 64% en décembre 1974.

«Par la grâce de Michel Debré et d'Olivier Stirn, le tableau a pris des couleurs mirobolantes. D'incroyables et d'invraisemblables couleurs. Comme au bon vieux temps des miracles coloniaux. Comme aux pires périodes des triomphes électoraux arrangés par le pouvoir colonial.»

Prévenons immédiatement les accusations de «complotisme» en rappelant les antécédents français, à la fois de démembrement d'une nation et de fraude électorale. La fréquence des fraudes électorales dans l'histoire coloniale française est telle qu'elle a donné naissance à l'expression «élections à la Naegelen», du nom du socialiste Edmond Naegelen, gouverneur général de l'Algérie devenu célèbre pour avoir ordonné à l'administration de réaliser de «bonnes élections».

Le projet gaulliste d'une indépendance de l'Algérie amputée du Sahara a pour sa part été à l'origine de la rupture des négociations entre l'Etat français et le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), en juillet 1961, avec comme conséquence le prolongement de la guerre pendant un an. Krim Belkacem, représentant du GPRA, commentait comme suit cette rupture: «Les Français voudraient amputer l'Algérie indépendante de ses quatre



cinquièmes. Il n'y a pas de problème du Sahara, il y a un seul problème : l'Algérie.»⁵

L'ENJEU ÉCONOMIQUE ET GÉOSTRATÉGIQUE

Comprendre l'acharnement français à garder cette petite île suppose de prendre en compte les contextes économique et géostratégique. Mayotte, comme les autres îles comoriennes, se situe à un verrou stratégique de l'Océan indien. Elles sont situées sur la route du Cap par laquelle est acheminé le pétrole du Moyen-Orient vers les pays occidentaux. La découverte au début de la décennie 2000 d'importants gisements de pétrole et de gaz dans le canal du Mozambique, c'est-à-dire la partie de l'Océan indien située entre Madagascar et le Mozambique, renforce encore l'importance géostratégique des îles comoriennes. Le maintien de Mayotte sous domination française permet ainsi de disposer d'une zone économique exclusive (ZEE) de 200 milles nautiques.

Pour exactement les mêmes raisons, l'Etat français refuse de restituer à Madagascar et à Maurice les «îles Eparses» qui se situent également dans le canal du Mozambique. Ces cinq minuscules îlots, faisant ensemble à peine 43,2 km², ouvrent droit à des eaux territoriales pour la France. Le cumul des eaux territoriales de Mayotte et des îles Eparses permet à la France de disposer d'une ZEE de 636 000 km², soit une bonne moitié de la superficie du canal du Mozambique. L'expert économique auprès de la Direction générale de l'énergie de la Commission européenne, Samuel Furfari, résume comme suit les enjeux du canal du Mozambique :

«Une querelle diplomatique peu connue concerne les îles Eparses, qui comme leur nom l'indique ne sont que quelques pitons rocheux éparpillés dans le Canal du Mozambique, entre l'île de Madagascar et le Mozambique. La France et Madagascar se les disputent, non pas pour y placer des panneaux solaires, mais parce que l'on sait que le potentiel en hydrocarbure est important [...] Dans ces zones économiques exclusives, on commence à découvrir de plus en plus de réserves de gaz et de pétrole conventionnel.»⁶

En refusant de restituer ces îles à Madagascar, l'Etat français viole une nouvelle fois le droit international. La résolution 34/91 de l'assemblée générale des Nations-Unies «invite le Gouvernement français à entamer sans plus tarder des négociations avec le Gouvernement malgache en vue

de la réintégration des îles précitées, qui ont été séparées arbitrairement de Madagascar». La république de Maurice est également en conflit avec la France à propos de la souveraineté de l'île de Tromelin. Enfin, outre Mayotte, la République des Comores revendique également la restitution par la France des îles Glorieuses.

L'importance de ces enjeux économiques et géostratégiques explique également pourquoi l'Etat français ne s'est pas contenté de se maintenir illégalement à Mayotte, mais s'est également impliqué dans la déstabilisation de la jeune République comorienne. Il n'est pas inutile de rappeler ces épisodes du feuilleton françaisafricain, qu'aucun grand média n'a mentionnés dans la couverture du conflit actuel à Mayotte.

Commençons par le «bilan de la colonisation française» aux Comores. Au moment où la République comorienne est proclamée, en 1975, la situation des Comores peut se décrire comme suit :

«La France laissait sur place [...] presque rien, si ce n'est d'insurmontables difficultés. Une administration désorganisée, un lycée sans professeurs, des hôpitaux sans médecins, une radio – seul véhicule d'information, la presse écrite n'existant pas – sans techniciens, des chantiers en suspens, des services lourdement handicapés [...], du chômage, des caisses vides et une économie en perte de vue [...] Un pays démuné, désarticulé.»⁷

Ce pays où tout est à construire est l'objet d'un coup d'Etat soutenu par Paris à peine un mois après la proclamation de l'indépendance. Le président Ahmed Abdallah est destitué brutalement avec l'aide de Bob Denard et de ses mercenaires. Le crime du nouveau président était tout simplement d'être trop insistant auprès de l'OUA et de l'ONU sur la question de la restitution de Mayotte à la République comorienne. Trois ans plus tard, on retrouve le même Bob Denard à la manœuvre pour une nouvelle ingérence française, se traduisant par l'assassinat du président Ali Soilihi. L'historien spécialiste de la Françafrique, Jean-Pierre Bat résume comme suit les raisons et circonstances de ce second coup d'Etat : «Cependant, l'histoire n'est pas aussi simple. Certes, Abdallah est puni ; mais Paris a-t-elle clairement compris le programme de Soilihi ? Ce dernier s'affiche farouche révolutionnaire aux accents ouvertement marxistes. Il lance notamment une réforme agraire de vaste ampleur. Bref, Les Comores indépendantes basculent sous un régime révolutionnaire : l'opération de Denard en 1975 accouche donc d'un régime "contraire à [ses] convictions de toujours". Un euphémisme pour ce farouche na-

tionnaliste anticommuniste ; un contre-sens pour Paris qui, trop réjouie de voir Abdallah puni pour son geste de 1975, n'a pas compris que lui a succédé un authentique révolutionnaire aux antipodes de la politique africaine de la France, trois ans seulement après la Révolution malgache. Denard, dans ces conditions, quitte les Comores en promettant à Soilihi de revenir. Dès le mois de février 1977, Ahmed Abdallah, toujours en exil à Paris, reprend contact avec Denard pour lui demander d'organiser son retour au pouvoir. De l'aveu du mercenaire, l'affaire est pilotée par la cellule Afrique de l'Elysée, dirigée par René Journiac.»⁸

Les mercenaires de Bob Denard, surnommé «le sultan blanc des Comores», ne quitteront plus le pays pendant plus d'une décennie. Ils encadrent et dirigent la garde présidentielle qui constitue un «véritable Etat dans l'Etat reconnaissable à ses uniformes noirs», conclut Jean-Pierre Bat. Le prix du retour au pouvoir que paye Ahmed Abdallah est logiquement un alignement complet sur les positions françaises en Afrique. Les Comores deviennent ainsi un des partenaires de l'Afrique du Sud de l'apartheid et la revendication sur la restitution de Mayotte se fait discrète.

L'assassinat d'Ahmed Abdallah en 1989, en présence de Bob Denard et de ses mercenaires, ouvre une période d'ingérence encore plus intense. Le nouveau président élu en 1990, Saïd Mohamed Djohar, soutenu dans un premier temps par François Mitterrand, ose cependant se rapprocher de l'Iran puis de la Libye. Il sera, lui aussi, renversé par un nouveau coup d'Etat mené par le même Bob Denard en 1995 [...]

En 1997, les îles d'Anjouan et Mohéli font sécession avec le soutien discret de l'Etat français. Si Mohéli rejoint rapidement la République fédérale islamique des Comores, celle d'Anjouan dirigée par Mohamed Bacar maintient l'abcès sécessionniste pendant plus d'une décennie. «Durant cette période, M. Mohamed Bacar agit en permanence, comme une provocation en direction de Moroni, le spectre de l'indépendance pour Anjouan ; la France soutient manifestement les actions de M. Bacar» résume le géographe François Taglioni.⁹

L'objectif de l'Elysée est d'enterrer la revendication de restitution de Mayotte en menaçant de soutenir l'éclatement de la fédération comorienne. L'Etat-major de Bacar compte une nouvelle fois des mercenaires de l'ancienne équipe de Bob Denard. Le résultat est résumé comme suit par Pierre Caminade, de l'association Survie : «plus question de demander à la France de rendre Mayotte : la rendre à qui ? Ainsi, à

partir de 1997, les Comores ne demandent plus que cette question soit traitée à l'Assemblée générale de l'ONU. Mission accomplie.»¹⁰ Il faudra attendre mars 2008 pour que cesse cette menace sécessionniste par l'intervention conjointe de l'armée comorienne

pour se rendre à Mayotte. Il en découle les tentatives de passages sur des embarcations de fortune appelées kwas-kwassa. Un rapport sénatorial de 2012 évalue entre 7000 et 10 000 le nombre de morts au cours de la traversée vers Mayotte

A Mayotte, sur un barrage au cours du mouvement de 2018. DR.



rienne et de troupes de l'Union africaine. Le président sécessionniste Mohamed Bacar fuit vers l'île voisine de Mayotte, où il obtient l'asile politique.

LES CONSÉQUENCES MEURTRIÈRES DE LA STRATÉGIE FRANÇAISE

La sécession de Mayotte d'une part et la déstabilisation permanente de la République comorienne d'autre part ont un triple effet. Une première conséquence est la production d'une image des Comores comme « République bananière », dans laquelle assassinats et coups d'Etats sont présentés comme faisant quasiment partie de la culture nationale. Le second effet est un « développement impossible » de la République des Comores, se traduisant par une paupérisation croissante. Le troisième résultat est la production d'un flux migratoire structurel vers l'île de Mayotte. Quelques chiffres suffisent à expliquer l'ampleur du flux migratoire vers Mayotte [...] Les situations se présentent comme suit : une mortalité infantile de 59 pour mille pour l'Union des Comores et de 15 pour mille à Mayotte ; une espérance de vie de 63 ans pour la première et de 75 ans pour la seconde. La différence de développement liée aux transferts de fonds français et européens rend inévitable ce flux migratoire massif. « On estime ainsi à environ 55 000 les Comoriens clandestins à Mayotte, soit un quart de la population mahoraise », résume François Taglioni. Depuis 1995, un « visa Ballardur » est néces-

saire depuis l'instauration du visa Ballardur. Le choix colonialiste français de 1975 conduit ainsi à un meurtre institutionnel recommencé chaque jour. Ceux qui ont pu toucher le sol de Mayotte se retrouvent ensuite sans-papiers, c'est-à-dire constituent une main d'œuvre corvéable à merci.

La déstabilisation des Comores creuse un fossé économique entre Mayotte et ses sœurs, en particulier Anjouan, la plus proche. Aucun succès économique ne peut pourtant être repéré sur « l'île française ». Seule la perfusion de l'aide financière française amène un considérable différentiel de revenus, qui aspire certains Comoriens des trois autres îles vers Mayotte pour y occuper des emplois subalternes, parfois dans des conditions de quasi esclavage.

Ce fossé économique se double d'un autre fossé avec cette fois-ci le reste des départements français. Mayotte est ainsi le plus pauvre des départements français [...] Les Français originaires de Mayotte ont un niveau de vie moyen de 290 euros mensuels quand celui des Français non originaires de Mayotte (les « Wazungu », les Blancs) est d'un montant « métropolitain » de l'ordre de 1 400 euros mensuels en 2005. Cette scission qui, *nolens volens*, recoupe le plus souvent la couleur de la peau, révèle une structure sociale très inégalitaire, produit d'une histoire coloniale, certes transformée mais toujours présente.

Le double fossé économique est créateur d'une situation intenable, que le secrétaire

départemental de la CGT Educ'action résume comme suit : « un îlot de pauvreté dans un océan de misère ». Dans une telle situation, les déclarations régulières de représentants officiels français pointant du doigt les « sans-papiers » comme responsables de tous les maux de Mayotte ne peuvent avoir qu'un effet : le développement des pratiques racistes. La concurrence organisée entre les « pauvres » et les « miséreux » débouche logiquement sur une hausse de la chasse aux « étrangers », c'est-à-dire en fait aux Comoriens.

L'année 2016 a vu ainsi croître rapidement les pratiques dites du « décasage », c'est-à-dire le délogement par la force de centaines de Comoriens vivant à Mayotte par des Mahorais [...] De janvier à juin 2016, des collectifs informels de villageois mahorais se sont constitués pour « chasser » de chez eux leurs voisins, le plus souvent comoriens, avec ou sans papiers, pour la seule raison qu'ils sont étrangers et occupent, au sein de bidonvilles, des terrains qu'on leur loue. Plus largement, les étrangers sont collectivement accusés d'être responsables de tous les maux de la commune et de l'île [...]

Le choix colonial français de 1975 débouche ainsi sur un monstre institutionnel ne pouvant que générer des crises à répétition. Le mouvement social de cette année n'est qu'une nouvelle conséquence du colonialisme français contemporain. Le déblocage de nouvelles subventions peut certes suspendre la crise, mais en aucun cas en éradiquer les causes. Sans disparition de la situation coloniale, les conséquences perdureront [...] □

1 L'article est repris du blog de l'auteur, <https://bouamamas.wordpress.com/2018/03/23/oeuvre-negative-du-colonialisme-francais-a-mayotte-un-ilot-de-pauvrete-dans-un-océan-de-misere/>. Pour des raisons de place nous avons dû procéder à quelques coupes, qui sont signalées entre crochets. Nous n'avons pas non plus repris toutes les notes du texte original qui documentent les faits cités (Ndlr).

2 Cité dans Alain Ruscio, « Mayotte, néo-colonialisme français : petit cours d'histoire récente », <https://humanite.fr/comores-mayotte-neo-colonialisme-francais-petit-cours-dhistoire-recente-652244>.

3 Ali Mmadi, « Mayotte, un vrai tabou. Ce qui doit enfin changer », éditions du Manuscrit, Paris, 2005, p. 13.

4 Ce second référendum portait sur le statut juridique de Mayotte au sein de la République Française. Par 79,6% des voix, les électeurs de l'île se positionnent pour le statut de « département d'outre-mer ».

5 Benjamin Stora, Renaud de Rochebrune, « La guerre d'Algérie vue par les Algériens (Tome 2) – De la bataille d'Alger à l'indépendance », Denoël, Paris, 2016.

6 Samuel Furfari, « L'énergie, de la guerre vers la paix et la sécurité », Académie Royale de Belgique, Bruxelles, 2014.

7 Hervé Bourges et Claude Wauthier, « Les 50 Afriques, Tome 2 », Le Seuil, Paris, 1979, p. 614.

8 Jean-Pierre Bat, « 1975 : Denard débarque une première fois aux Comores », <http://libeafrika4.blogs liberation.fr/2015/09/13/1975-denard-debarque-pour-la-premiere-fois-aux-comores/>.

9 François Taglioni, « L'île d'Anjouan, figure de la balkanisation de l'archipel des Comores », *Echo-géo/Sur le vif*, 2008, p. 6.

10 Pierre Caminade, « La France et l'Union des Comores : Saboter et protéger », *Multitudes*, n° 17, 2004/3, p. 121.

Trump et ses accès de colère – libre-échange ou protectionnisme ?

PAR MICHAEL ROBERTS

Vers une guerre commerciale ?

- 8 mars : Trump signe les documents instaurant de nouvelles taxes sur les importations aux Etats-Unis d'acier (25%) et d'aluminium (10%).
- 22 mars : entrée en vigueur de ces taxes, avec toutefois une exemption « pour l'instant » des principaux fournisseurs (dont l'Union européenne), qui sont aussi des alliés des Etats-Unis. Le même jour, Trump signe un mémorandum dénonçant « l'agression économique de la Chine », qui aurait fait perdre aux Etats-Unis « six millions d'emplois », et annonce que de nouvelles mesures sont en préparation.
- 23 mars : en rétorsion, la Chine publie une liste de 128 produits américains (notamment agricoles : porc, vin, fruits...) qui pourraient être frappés de droits de douane allant de 15% à 25%.
- 2 avril : mise en application par la Chine de ces mesures.
- 3 avril : publication par l'administration US d'une liste de 1300 produits chinois (écrans, composants électroniques, pièces détachées aéronautiques, produits

chimiques, médicaments...) qui pourraient être visés par de nouvelles taxes d'un montant annuel global de 50 à 60 milliards de dollars.

- 4 avril : la Chine riposte en publiant une nouvelle liste de 108 catégories de produits (soja, whisky, tabac, automobiles...) sur lesquels les nouvelles taxes s'élèveraient à 50 milliards. Le même jour, Trump répond en annonçant qu'il a « demandé au ministère du commerce d'examiner si 100 milliards de dollars supplémentaires de tarifs douaniers seraient adaptés en application de l'article 301 [concernant la propriété intellectuelle] et, dans ce cas, d'identifier les produits sur lesquels ils pourraient être imposés. »

A cet instant de l'escalade, la présente revue doit boucler... Pour essayer de comprendre ce conflit et d'en appréhender les possibles conséquences, nous reproduisons ci-dessous un article publié le 19 mars 2018, sur son blog, par l'économiste marxiste britannique Michael Roberts¹.

(introduction et traduction, Jean-Philippe Divès)

Les ministres des finances des 20 premières économies mondiales doivent se rencontrer aujourd'hui 19 mars à Buenos Aires, Argentine, où le grand sujet de discussion sera le protectionnisme douanier et la possibilité d'une guerre commerciale ouverte entre les Etats-Unis et d'autres zones économiques majeures, en premier lieu la Chine.

Il existe une véritable inquiétude que toutes les fulminations du président Trump se traduisent finalement dans les faits et que « le Donald » s'apprête maintenant à honorer sa promesse de « rendre à l'Amérique sa grandeur » en instaurant une série de droits de douane, de quotas et d'interdictions sur une série de produits d'importations venant d'Europe et d'Asie. Le protectionnisme douanier est de retour après des décennies de « libre-échange » et de mondialisation.

Jusqu'à présent, Trump n'a imposé de barrières tarifaires que sur les importations d'acier et d'aluminium. Mais il a aussi retiré les Etats-Unis du Partenariat transpacifique et demandé une re-

négociation de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain). Et l'on parle d'autres mesures, dont une action visant à mettre fin à la liberté des échanges de droits de propriété intellectuelle entre des sociétés US et d'autres pays.

EN TERMES D'EMPLOI, DES GAINS MINIMES

Les droits sur l'acier et l'aluminium (facilités par une faille de l'ancien GATT [prédécesseur de l'OMC, Ndlr], autorisant les pays à instituer des barrières pour des raisons de « sécurité nationale » – la défense US consomme 3% de l'acier vendu aux Etats-Unis) sont en réalité peu de choses en eux-mêmes. En 2002, la dernière fois que les Etats-Unis ont imposé des taxes sur l'acier, ils produisaient pratiquement autant d'acier qu'aujourd'hui. Mais maintenant, ils le produisent avec une petite partie de la force de travail de 2002. La technologie a boosté la productivité et permis de créer des produits qui utilisent moins d'acier. C'est dire que les éventuels gains en termes d'emplois aux Etats-

Unis ne pourraient être que minimes. En 2002, le président Bush avait introduit des droits de douane pour certains produits de l'acier, après une vague de fermetures d'aciéries et une forte augmentation des importations. L'effet net sur l'emploi dans la production d'acier a été très faible. Mais selon une étude du Trade Partnership Worldwide², les entreprises US qui consomment des produits en acier avaient perdu environ 200 000 emplois, à comparer aux 180 000 personnes employées dans la production d'acier. Les plus touchés ont été les plus petits fabricants (moins de 500 salariés), qui avaient peu de possibilités de négocier les prix d'achat ou d'intégrer les coûts supplémentaires dans leurs prix de vente. Les barrières douanières de Bush sont restées en place à peine plus d'un an, mais leur effet a été immédiat lorsque les distorsions de prix ont exercé leur pression sur les utilisateurs finaux.

Si l'impact de l'augmentation des prix de l'acier sur les chiffres de l'emploi était vraiment important pour Trump, celui-ci aurait dû prendre en compte les

potentielles pertes nettes d'emplois dans l'industrie automobile, l'industrie aéronautique et tous les autres fabricants qui dépendent d'un acier matière première qui soit bon marché. On s'attend à ce que ces entreprises reportent sur leurs clients les coûts supplémentaires, et à ce qu'elles en subissent les conséquences habituelles – une demande et des profits en baisse.

créer des industries à grandes cheminées. Cela ne peut et ne va pas se produire.

L'affirmation selon laquelle les travailleurs américains ont perdu des emplois dans les industries traditionnelles à cause d'un commerce déloyal est fallacieuse. Le recul des emplois manufacturiers est un phénomène qui s'observe depuis trente ans aux Etats-Unis

nières années, la valeur ajoutée produite en Chine, auparavant concentrée dans des industries de base, s'est de plus en plus déplacée vers des produits de haute technologie. En fait, une part de plus en plus importante de l'innovation technologique vient désormais de Chine.

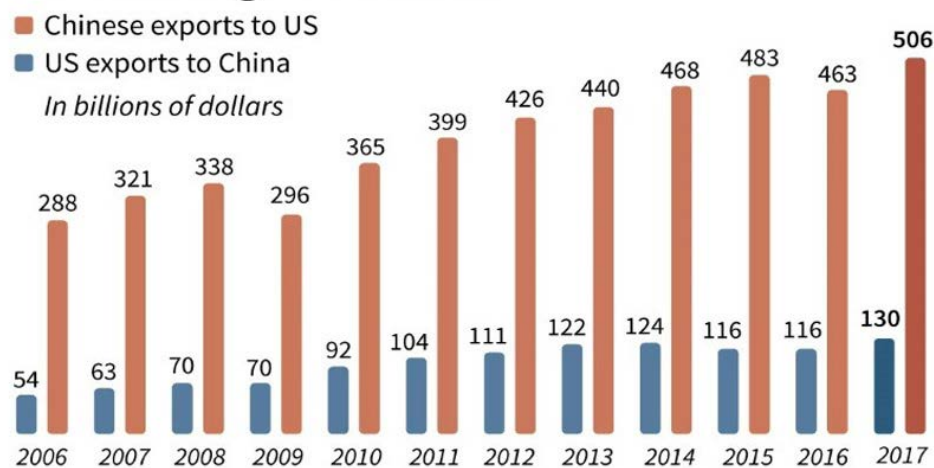
Les tentatives de sanctionner la Chine avec des droits de douane pourraient accélérer cette tendance. Les secteurs de haute technologie ont en effet de fortes capacités d'adaptation, de réorientation des investissements et des capacités de production à l'étranger. La Chine s'est déjà engagée dans cette voie, avec une très forte hausse de ses investissements directs à l'étranger (IDE). Sur ce plan, elle est aujourd'hui en seconde position mondiale, devancée seulement par les Etats-Unis. Son stock d'IDE s'est accru dans la dernière période de 25% par an, pour atteindre désormais le montant de 1,3 billion (1300 milliards) de dollars. Les deux tiers de ces flux sont destinés à l'Asie.

La Chine s'engage également de façon agressive vers les pays de la « ceinture » de son projet de « nouvelle route de la soie », ce qui se reflète dans ses exportations vers ces Etats, deux fois plus importantes que celles des Etats-Unis. En d'autres termes, toutes les mesures restrictives que l'administration Trump prendrait à l'égard de la Chine ne feraient qu'accélérer ce processus de réallocation.

LA FINANCE, PAS LE COMMERCE

Tandis que Trump et ses nouveaux conseillers « protectionnistes » veulent s'attaquer à la Chine et à d'autres nations au commerce « déloyal », les économies européennes et asiatiques, en accord avec les institutions internationales, s'accrochent à la ligne de la « mondialisation » et du « libre-échange ». Le reste du monde continue en effet de vouloir baisser les barrières douanières. L'Union européenne vient de finaliser, à la fin de l'année dernière, des accords de libre-échange avec le Canada et le Japon. Dans le même temps le Japon, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Mexique, la Malaisie, le Vietnam, le Pérou, le Chili, Brunéi et Singapour ont ratifié un Partenariat transpacifique sans les Etats-

US-China goods trade



Commerce des biens entre les Etats-Unis et la Chine, en milliards de dollars. Pour chaque année, la colonne de gauche représente les exportations américaines et celle de droite les exportations chinoises. DR.

De plus, depuis 2002 les aciéries étatsuniennes se sont déplacées vers le sud et l'ouest du pays, où les syndicats sont faibles et le travail moins onéreux. Mais cette branche emploie maintenant moins de salariés, parce qu'elle est de plus en plus automatisée. Les taxes de Trump n'amèneront aucun nouvel emploi, notamment pas dans les vieilles régions « à grandes cheminées » qui peuvent espérer son aide. L'impact sera véritablement ressenti par de nombreux pays émergents. Le Canada et le Mexique sont exemptés parce qu'ils font partie de l'ALENA, mais le Brésil est un gros exportateur d'acier aux Etats-Unis. Le Canada et le Brésil comptent pour près d'un tiers dans ces importations, la Chine n'y entrant que pour 3%. Avec un Canada exempté et une Chine qui compte peu, le protectionnisme « de l'acier » de Trump est à la fois faible et mal orienté.

FAIRE TOURNER EN ARRIÈRE LA ROUE DE L'HISTOIRE

De toute façon, son objectif déclaré de « rendre sa grandeur à l'Amérique » en redéveloppant la production d'acier et d'autres industries traditionnelles revient à faire tourner en arrière la roue des avancées technologiques, pour re-

comme dans d'autres économies capitalistes avancées. Ce déclin n'est pas dû à des accords commerciaux avec de méchants étrangers. Il résulte de la politique implacable du capital US, qui vise à réduire le coût du travail par la mécanisation ou à s'implanter à l'étranger dans de nouvelles zones à faible coût du travail.

Les inégalités de revenu croissantes sont le produit d'une accumulation capitaliste de plus en plus fondée sur la mise en œuvre de capital technique (équipements) et sur la « mondialisation », dans le but de contrecarrer la baisse de la profitabilité au sein des économies capitalistes avancées. Mais elles résultent aussi des politiques « néolibérales » visant à contenir les salaires et à développer la part des profits. Trump et ses fanfaronnades ne peuvent ni ne vont modifier cette situation, parce que ce serait menacer la profitabilité du capital américain.

LA QUESTION DE LA CHINE

Il semble toutefois que Trump et ses nouveaux conseillers « protectionnistes » se préparent à lancer une série de mesures contre les importations d'autres pays – en particulier contre la Chine. Mais au cours des vingt der-

Unis.

Ce que Trump oublie est que dans le capitalisme mondial d'aujourd'hui, ce qui importe n'est pas tant le commerce, ou même le commerce des services plutôt que celui des produits, mais les flux de capitaux. Et que par conséquent, toute guerre commerciale menacerait sérieusement les investissements à l'étranger des Etats-Unis, au moment même où la Chine est en train de les développer.

Aujourd'hui, le commerce international contribue relativement peu aux profits des entreprises étatsuniennes. Dans les années 1940, les filiales étrangères des entreprises étatsuniennes ne contribuaient que pour 7% à leurs profits globaux – la même proportion que celle des exportations. Au cours des 35 dernières années, la mondialisation des activités et des investissements de capital des groupes US a modifié cette situation. En 2016, la part domestique des profits s'est réduite à 48% du total, tandis que celles des activités à l'étranger et des exportations est montée, respectivement, à 40% et 12%.

Le discours protectionniste de Trump a relancé le débat, parmi les économistes du courant dominant, sur le fait de savoir si le libre-échange est la meilleure solution pour chaque pays et pour ses habitants. La vision néoclassique historique est basée sur la loi des avantages comparatifs de Daniel Ricardo.

Dans son livre *Des principes de l'économie politique et de l'impôt* (1817), maintenant vieux de plus de 200 ans, Ricardo affirmait que même si le Portugal pouvait produire des tissus et du vin avec un coût du travail moindre que l'Angleterre, les deux pays bénéficieraient de l'instauration entre eux d'un commerce libre. Les avantages comparatifs du Portugal étant plus importants dans la production de vin que dans celle de tissu, ce pays bénéficierait dans tous les cas d'un excédent de production de vin, qu'il échangerait contre des tissus anglais. A son tour, l'Angleterre tirerait bénéfice de cet échange car si les coûts de production des tissus resteraient identiques, les prix du vin se verraient considérablement réduits. Le libre-échange produirait ainsi une situation ga-

gnant-gagnant.

ADAM SMITH VERSUS RICARDO

Et pourtant, l'histoire contredit cette «loi». Durant en gros les trente dernières années, avec de fortes réductions des droits de douane, des quotas et d'autres restrictions à l'importation, les économies capitalistes dans le monde se sont de plus en plus rapprochées du «libre-échange». Mais la croissance économique a été plus faible depuis les années 1980 que dans les vingt années précédentes.

Une autre conclusion de la théorie dominante est que le libre-échange conduirait en fin de compte à une harmonisation des balances commerciales, grâce aux ajustements intervenant dans les taux de change et les coûts de production. On n'a pourtant pas vu grand-chose de cette harmonisation. Au cours des trente dernières années, les Etats-Unis ont enregistré un déficit permanent dans le commerce des biens et des services; et telle a été aussi la situation de nombreuses économies émergentes soi-disant pourvues d'«avantages comparatifs».

Et pour ce qui est d'une éventuelle harmonisation des revenus et de l'emploi, les inégalités entre pays et à l'intérieur de chaque pays, en termes de revenus et de richesses, se sont aggravées au cours des trois dernières décennies, tandis que 1,5 milliard de travailleurs dans le monde se trouvent toujours dépourvus d'un travail ou d'un revenu stables.

Le libre-échange n'a pas été un grand succès du capitalisme. Aujourd'hui, la mondialisation semble faire une pause voire s'être arrêtée. «L'ouverture» du commerce mondial (sa part dans le PIB mondial) a décliné depuis la fin de la Grande Récession [de 2007-2008, Ndlr].

Cette situation a conduit une série de voix de l'idéologie dominante à suggérer que des politiques protectionnistes, menées individuellement par tel ou tel pays, pourraient peut-être mieux fonctionner. Dani Rodrik a notamment défendu cette thèse, en nous rappelant que les Etats-Unis eux-mêmes avaient protégé leur industrie à partir des années 1870 et que l'Allemagne avait fait de même dans les années 1890, le Japon et d'autres pays asiatiques les ayant imités après la Deuxième Guerre mondiale.

Rodrik, Stiglitz et d'autres économistes «de gauche» du courant dominant dénoncent aujourd'hui l'échec de la mon-

dialisation, mais il le font en réalité à partir du point de vue selon lequel le marché libre est une bonne chose tant qu'il est réellement libre. Sauf que ce ne serait pas aujourd'hui le cas, ce qui fait que les gouvernements devraient intervenir pour réduire les situations de monopole et d'autres distorsions, ainsi que contrôler et réguler la spéculation financière. Selon eux également, il faudrait au niveau international de véritables et «justes» accords qui protègent les économies les plus faibles. Outre qu'il s'agit d'un objectif utopique, cette «alternative» au «libre-échange» débridé est en réalité une admission de ce que la théorie gagnant-gagnant de Ricardo est défectueuse et a été invalidée par les faits, même en situation de «libre-échange» pleinement constitué. Le capitalisme ne tend pas vers un équilibre dans le processus d'accumulation. Comme Adam Smith l'avait exposé, à la différence de Ricardo, «*lorsqu'un homme riche et un homme pauvre font affaire ensemble, les deux accroîtront leur richesse, mais celle de l'homme riche croîtra beaucoup plus que celle de l'homme pauvre. De la même manière, quand une nation riche et une nation pauvre s'engagent dans une transaction commerciale, la nation riche aura l'avantage et, par conséquent, c'est à elle que l'interdiction de cette transaction nuirait le plus.*»

Le capitalisme ne se développe pas globalement de façon calme et équilibrée, mais dans le cadre de ce que les marxistes ont appelé un «développement inégal et combiné». Les entreprises et les pays disposant des meilleures avancées technologiques seront gagnants au détriment de ceux qui restent en arrière. Il n'y a et il n'y aura pas de processus de péréquation.

SELON LES CAS, L'UN OU L'AUTRE SERA PIRE

Le libre-échange fonctionne pour des Etats nationaux capitalistes quand la profitabilité du capital est en hausse (comme cela a été le cas dans les années 1980 à 2000), tout le monde pouvant alors bénéficier (quoique dans des proportions différentes) d'un gâteau qui s'est agrandi. A ce moment-là, la mondialisation semble très attractive. Les économies capitalistes les plus fortes (technologiquement et donc compétitivement en termes de prix unitaires) se font les principaux avocats du «libre-échange», comme la

Grande-Bretagne dans les années 1850-70 et les Etats-Unis dans les années 1945-2000. La mondialisation était alors le mantra des Etats-Unis et de ses agences internationales, la Banque mondiale, l'OCDE et le FMI.

Mais si la rentabilité commence à chuter de façon durable, le « libre-échange » perd de son attrait, en particulier pour les économies capitalistes les plus faibles lorsque le gâteau des profits cesse de croître. C'est alors que le « populisme » et le nationalisme émergent et que ceux des économistes du courant dominant qui s'opposent au « libre-échange » deviennent plus influents. Telle a été la situation entre 1870 et 1880, tout comme dans les années de la Grande Dépression des années 1930. Telle est aussi la situation depuis le début des années 2000 et en particulier depuis la fin de la Grande Récession.

Le capitalisme US a en termes relatifs perdu du terrain, non seulement par rapport à l'Europe et au Japon mais aussi, de façon plus inquiétante, par rapport au poids lourd économique ascendant qu'est la Chine, où les investissements étrangers sont strictement contrôlés et assujettis au secteur d'Etat et à une élite « communiste » autokra-

tique. Les Etats-Unis se retrouvent maintenant dans la même situation que le Royaume-Uni dans les années 1880 – juste en pire. Trump est la conséquence de cette situation.

Marx et Engels reconnaissaient que le « libre-échange » pouvait globalement dynamiser l'accumulation capitaliste et ainsi faire croître les économies, comme cela s'est passé au cours des 170 dernières années. Mais ils comprenaient aussi (en accord avec la nature duale de l'accumulation capitaliste) l'autre côté des choses : les inégalités croissantes, une « armée de réserve » de chômeurs en permanent renouvellement et une exploitation du travail accrue dans les économies les plus faibles. De même reconnaissaient-ils que les nations capitalistes industrielles émergentes ne pourraient probablement atteindre leurs buts qu'en protégeant leurs industries avec des droits de douane, des mécanismes de contrôle et y compris un soutien de l'Etat (la Chine en constitue un exemple extrême).

Pour les salariés et la classe ouvrière, vaut-il mieux le libre-échange ou le protectionnisme ? Cela dépend. La meilleure réponse a peut-être été apportée par Robert Tresselt dans son livre

écrit en 1910 au Royaume-Uni, *The Ragged-Trousered Philantropists (Les philanthropes aux pantalons en guenilles)* : « nous avons eu le Libre Echange pendant les cinquante dernières années et aujourd'hui, la plupart des gens vivent dans une situation de pauvreté plus ou moins abjecte, des milliers mourant littéralement de faim. Lorsque nous avons eu la Protection, les choses sont devenues encore pires. D'autres pays ont la Protection et cependant, beaucoup de leurs habitants sont heureux de venir ici afin d'y travailler pour des salaires de famine. La seule différence entre Libre Echange et Protection est que dans certaines circonstances, l'un peut être un peu pire que l'autre. Mais comme remèdes à la pauvreté, aucun des deux n'est de toute façon d'une quelconque utilité, pour la simple raison qu'ils ne traitent pas les vraies causes de la pauvreté. »

Les travailleurs américains n'ont rien à attendre des accès de colère de Trump sur les échanges commerciaux – qui ne peuvent au contraire qu'aggraver les choses. □

1 <https://thenextrecession.wordpress.com/2018/03/19/trumps-trade-tantrums-free-trade-or-protectionism/>
Les tableaux insérés dans le texte original ne sont pas reproduits ici. Les intertitres sont de notre rédaction.
2 <http://tradepartnership.com/wp-content/uploads/2018/03/232RetaliationPolicyBrief.pdf> (13 mars 2018).



Trump et Xi Jinping, non pas le bras mais la main de fer... DR.

27 AVRIL 1848, DANS LES COLONIES FRANÇAISES

La deuxième abolition de l'esclavage

PAR RÉGINE VINON

Il y a maintenant 170 ans, l'esclavage était officiellement aboli en France, après deux siècles d'exploitation d'une main-d'œuvre servile en provenance d'Afrique. Une première abolition avait bien eu lieu en 1794 après la Révolution française, mais l'esclavage avait été rétabli par Napoléon Bonaparte dès 1802, sous la pression des planteurs propriétaires d'esclaves. La Martinique, la Guadeloupe, Saint-Domingue (Haïti), l'île de la Réunion furent ainsi peuplées d'esclaves amenés par les Français principalement pour cultiver la canne à sucre.

Dans ce dossier, nous parlerons de la mythologie républicaine (avec l'universitaire et auteur Olivier Le Cour Grandmaison), à propos de la 2^e République qui a mis fin à l'esclavage mais d'une façon qui ne nuise pas aux intérêts des propriétaires d'esclaves qu'elle représentait. L'esclavage n'a pas été inventé par les Européens, ni la traite négrière par les Occidentaux. Cette forme d'exploitation de l'homme par l'homme est apparue depuis fort longtemps dans les sociétés humaines. Le cas de l'Antiquité est traité ici par Laurent Ripart.

Les esclaves ont été déportés massivement de l'Afrique vers les Caraïbes et l'Amérique du Nord par de nombreux pays, en particulier le Portugal, les Pays-Bas, la France et l'Angleterre/Royaume-Uni. Ils l'ont été dans des conditions connues de tous, horriblement inhumaines. Les révoltes des esclaves ont jalonné l'histoire de l'esclavage. On n'en parle pas souvent, car l'histoire est écrite par les vainqueurs, mais ces révoltes ont été remarquables, au Brésil, au Surinam et surtout en Haïti où la première république noire vit le jour. Ce sont ces révoltes – explorées par Oscar Pozzi – qui ont accéléré la suppression de ce système de surexploitation.

Si l'Angleterre a été une grande nation négrière, la France a joué pleinement son rôle dans ce trafic humain. Patrick Bresson raconte comment la traite négrière s'est développée et souligne l'importance des plantations dans le commerce et le développement du ca-

pitalisme industriel en France.

Enfin, l'esclavage a bien entendu façonné notre monde, en engendrant un racisme anti-Noirs qui sévit encore aujourd'hui. Comme il fallait bien justifier idéologiquement le fait de réduire en esclavage des populations entières, on a alors prétendu qu'elles représentaient un peuple inférieur. Les Etats-Unis restent profondément marqués par l'esclavage. On ne peut comprendre la situation actuelle des Africains-Américains sans passer par la case esclavage. Les camarades étatsuniens de socialistworker.org sont bien placés pour avoir étudié le lien direct entre esclavage et racisme. Nous publions des extraits de textes qu'ils ont publiés à ce sujet.

L'ESCLAVAGE AU FIL DES SIÈCLES : TRAITES ORIENTALE ET OCCIDENTALE

L'esclavage a existé dans de nombreuses sociétés pendant des siècles, en représentant la première forme d'exploitation de l'homme par l'homme. Cette exploitation a surgi lorsque l'évolution des techniques de production a rendu rentable le fait de faire travailler un autre homme à son service – quand il est devenu capable de produire davantage que pour sa propre subsistance. Un auteur comme Olivier Pétré-Grenouilleau¹ a eu le mérite de tenter un essai global sur l'esclavage, en s'appuyant sur les données chiffrées les plus actuelles. Il a ainsi établi que des millions d'hommes avaient été arrachés des terres africaines pour aller travailler dans le monde arabe dans un pre-

Monument commémoratif de l'esclavage sur le site de l'ancien marché aux esclaves de Stone Town, à Zanzibar (Tanzanie). DR.



mier temps, pendant des siècles, avant d'être victimes de la traite occidentale sur une durée bien plus courte. Certains y ont vu une façon d'amoindrir, de relativiser cette dernière. Il est vrai que sur un strict plan comptable les pays arabes ont «l'avantage», mais la

traite orientale a duré des siècles, près de mille ans, alors que la traite occidentale s'est concentrée sur une période nettement moins longue, quatre siècles environ, de 1440 à 1870 si l'on tient compte de la traite illégale. Et l'arrivée des marchands européens a porté l'esclavagisme à un niveau bien plus large puisqu'il s'agissait de vendre sur le marché mondial, dans le cadre d'un système capitaliste embryonnaire puis en développement rapide.

Ces Européens, avec leurs assortiments de marchandises, de tissus, de multiples objets manufacturés et aussi d'armes à feu fort appréciées, ont trouvé parmi les chefs et les élites africaines des intermédiaires disposés à leur procurer des hommes en échange de ces biens, en utilisant à leur profit les ré-

ninsule arabique, le golfe arabo-persique et l'Asie, d'après Bouda Etemad.² Du 7^e au 15^e siècle, les traites musulmanes ont prélevé près de sept millions d'esclaves. De 1450 à la fin du 19^e siècle, durant la période où traite arabe et traite européenne se disputent le réservoir humain africain, la première déporte un peu plus de sept millions d'individus et la seconde de 11 à 12 millions. La traite atlantique a drainé près des deux tiers des esclaves prélevés dans la période où se sont mis en place les domaines coloniaux européens. La ponction négrière, toutes traites et périodes confondues, serait de 25 à 27 millions d'individus.

Mais il n'y a pas que les chiffres, et il n'est pas question d'effectuer une quelconque compétition entre les diffé-

perte calculés sur plusieurs siècles, qui laisseraient penser que les effets sur les pays africains ont été quelque peu surévalués. Or, Bouda Etemad insiste sur l'impact de la traite sur la structure par âge et par sexe des populations déportées. La traite emporte en effet les plus jeunes et les plus vigoureux. L'auteur cite les instructions en ce sens des négriers, qui ne veulent point de « *vieux à la peau ridée, aux testicules pendantes et ratatinées* ».

La traite déséquilibre la répartition par sexe, les hommes représentant en effet 60% des captifs à destination de l'Amérique et les femmes 65% des traites musulmanes. La baisse de fécondité sur les pays est un facteur à prendre en compte. Le départ de millions de jeunes adultes affaiblit à l'évidence les capacités productives de l'Afrique, en profitant parallèlement au nouveau monde, dont la réussite économique est redevable aux Noirs qui y ont travaillé et vécu comme esclaves. Cette perte de gain pour l'Afrique, impossible à traduire en chiffres, est cependant indéniable et la contester ou la relativiser ressort uniquement d'une douteuse mauvaise foi.

LA TRAITE OCCIDENTALE : DES CONSÉQUENCES ÉNORMES

La comparaison entre les différentes formes de traite est un exercice périlleux. Car les différentes traites ne se valent pas, ni quantitativement, ni surtout par les séquelles qu'elles ont laissées dans notre société. La polémique suscitée par la publication du livre d'Olivier Pétré-Grenouilleau est à ce titre éclairante. L'auteur, qui a travaillé à partir des études les plus récentes, aboutit à des conclusions surprenantes. La traite occidentale aurait été d'un apport secondaire au regard des autres traites dites orientales, ne représentant finalement que l'aboutissement d'un système ancien, auquel l'Europe n'aurait apporté aucune originalité.

Il écrit également que l'Europe n'aurait tiré que de modestes bénéfices du trafic négrier, et qu'il serait hasardeux de considérer la traite comme y ayant favorisé le développement industriel au 18^e siècle. L'un des arguments exposés dans l'ouvrage précise sa pensée : « *mieux nous comprenons les ori-*



seaux marchands existants.

La traite arabe a commencé dès le 7^e siècle. 9,4 millions d'Africains seront ainsi déportés vers le monde musulman, Afrique du nord et empire ottoman, auxquels s'ajoutent près de cinq millions d'autres embarqués vers la pé-

rentes traites à travers les siècles. Il est cependant important d'insister, comme le fait Bouda Etemad, sur les aspects qualitatifs de la déportation en masse d'Africains. Car on peut lire sous la plume d'Olivier Pétré-Grenouilleau des exemples de taux annuels moyens de



gines du développement économique européen, et plus le rôle du commerce colonial semble devoir être revu à la baisse», la traite figurant comme «une part si infime du commerce atlantique». Indépendamment des répercussions que cela a eu sur l'Afrique elle-même, cette traite a eu comme conséquence de former des sociétés entières. «Où les traites orientales ont-elles laissé de telles traces?», s'interroge Christine Chivalon³, anthropologue, directrice de recherche au CNRS. «Où sont les équivalents d'Haïti, de la Jamaïque et de tant d'autres lieux, historiquement formés à des fins exclusivement économiques?» En effet, des îles comme la Martinique et la Guadeloupe pour la France, d'autres îles des Caraïbes pour l'Angleterre, sont des ensembles sociaux constitués de plus de 90% de descendants d'esclaves. La deuxième conséquence que souligne Christine Chivalon est «la formation d'un monde

blanche doit garantir ses privilèges face à une masse noire capable de la renverser à tout moment, et c'est là, poursuit l'anthropologue, que «la nécessité de dire et légitimer la séparation des races se fait la plus urgente». Une autre conséquence bien visible encore aujourd'hui est le fait qu'on a inculqué aux populations la notion de nuances de couleur. Dans les sociétés antillaises ou africaines, le sentiment que plus on est clair de peau, plus on a de chances de gravir les échelons sociaux, est persistant. A la naissance d'un enfant, le fait de dire qu'il est clair est synonyme de beau. On ne compte plus les traitements cosmétiques pour éclaircir la peau noire. Le racisme anti-Noir s'édifie avec une telle efficacité qu'il parvient à propager durablement la vision d'un monde social définitivement dépendant de l'appartenance à une «race». Le racisme anti-Noir, dans sa version moderne, est inédit car il attribue définitivement, via le recours aux théo-

apparaissent dans les dictionnaires français à partir du 15^e siècle et que «l'acception moderne (et raciste) du terme "race" – avec l'ensemble de ses implications péjoratives pour les "races inférieures", se fixe dans la langue française durant les dernières années du 18^e siècle». Aimé Césaire, au cours d'une interview, résume bien le sujet : «quand j'ai dit une fois devant le général de Gaulle que notre histoire commençait dans la cale des bateaux négriers, il paraît qu'il y a des Martiniquais, très assimilés, qui ont été tout à fait vexés, tout à fait offusqués, mais c'est ça le fait premier. Il ne faut pas en avoir honte. C'est ça la vérité. Si quelqu'un doit avoir honte, ce sont ceux qui ont fait la traite et non pas ceux qui ont subi la traite. Bon! Comment peut-on comprendre la société martiniquaise si on ne tient pas compte que c'est une société coloniale et raciste? Comment peut-on comprendre la langue martiniquaise, la vraie langue martiniquaise, le créole, si on ne tient pas



1 Les empires coloniaux et les grands courants d'échanges vers 1740

définitivement racialisé». Le racisme anti-Noir est essentiellement issu de ce commerce humain. Au cœur des plantations, la minorité

ries biologiques, l'appartenance à des mondes sociaux séparés et hiérarchisés. Ce n'est pas par hasard si les premières occurrences du mot «race»

compte du fait que c'est une langue qui a été formée avec des mots français ou des débris de mots français, mais qui ont été restitués par des gosiers, selon les règles

implacables de la phonétique africaine, et agglutinés entre eux, selon les règles entre la syntaxe africaine, ça me paraît évident. Autrement dit, si on ne veut pas rester à la surface des choses, eh bien on est obligé d'en revenir à ce fait premier à savoir que nous sommes mélangés, certes, mais que nous sommes des Africains de la diaspora.»

Quelles traites négrières, hors de l'occidentale, ont participé à la sédimentation de tels systèmes de vision et de division du monde basés sur la couleur de peau? Car si l'Europe n'a pas eu historiquement le monopole du préjugé de couleur, il reste que c'est le vieux continent et ses appendices aux Amériques qui ont inventé le racisme moderne.

L'ESCLAVAGE DE PLANTATION ET LE PASSAGE AU CAPITALISME

L'esclavagisme sur lequel s'est développé le capitalisme occidental est spécifique: les plantations de monocultures destinées uniquement à l'exportation vers leur métropole, et liées à elle pour tout ce qui était produits de consommation, étaient des entreprises capitalistes de l'époque, et le commerce lié au trafic d'esclaves mobilisait une forte part du capital commercial. Les banques qui prêtaient de l'argent aux planteurs en ont été fortement bénéficiaires et sont même, dans certains cas, devenues propriétaires de plantations lorsque leur propriétaire ne pouvait pas rembourser ses dettes. Ce sont des capitaux qui ont servi à alimenter le développement de l'industrie.

Aux Etats-Unis, quelques grandes banques ont fait contrition sur le sujet. En 2005, JP Morgan Chase s'est ainsi excusée au nom de ses entreprises-mères, Citizen Bank et Canal Bank, pour avoir bénéficié de l'esclavage de 1831 à 1865. Pour se faire pardonner, elle a décidé de verser cinq millions de dollars afin de financer des bourses devant payer l'université à des étudiants noirs de Chicago.

En fait, l'Etat de Californie avait voté en 2000 une loi qui obligeait les compagnies à révéler si oui ou non elles avaient un passé esclavagiste. Des lois similaires ont ensuite été adoptées dans d'autres Etats et d'autres villes comme dans l'Iowa ou l'Illinois, à Atlanta, Dallas, New York, Philadelphie ou encore Chicago. C'est de ce fait que JP Morgan avait été contrainte

de reconnaître que son capital de départ provenait de l'esclavage. Un aveu de taille, car quel autre symbole du capitalisme que la banque? D'autres banques telles que Bank of America, Wachovia Corporation ou Lehman Brothers lui ont emboîté le pas, admettant également leurs liens avec l'esclavage, et ont engagé des processus de réparation. En France, où la culture de la repentance est bannie, on n'observe pour l'instant nulle trace de repentance de la part de nos établissements bancaires.

L'esclavage de plantation s'est développé principalement dans la deuxième moitié du 18^e siècle, et les profits liés à l'esclavage ont alors explosé, notamment grâce à Saint Domingue, aujourd'hui Haïti. Au moment de la Révolution française, il y avait sur cette île près de 460 000 esclaves pour environ 30 000 Blancs. Cette île fournissait les trois quarts de la production mondiale de sucre brut. Toutes ces richesses se sont transformées en capitaux à la disposition d'une bourgeoisie à l'affût d'investissements dans d'autres secteurs de l'économie.

Et comme le souligne l'historien étatsunien, Marcus Rediker⁴, « beaucoup de gens pensent que l'essor du capitalisme est lié presque exclusivement à celui du travail salarié. Mon travail a été de souligner la centralité du commerce servile, de l'esclavage et du travail forcé, dans l'émergence du capitalisme comme système. Le système servile de l'Atlantique, au Brésil, aux Caraïbes, dans le nord de l'Amérique, a été la source d'une énorme masse de capital. Mon point de vue a été, en premier lieu, de briser les cadres nationaux de l'histoire et de montrer qu'il y a des sources transnationales et atlantiques des développements économiques nationaux et, en second lieu, d'insister sur l'importance du travail forcé dans ces développements.»

LES PROPRIÉTAIRES INDEMNISÉS

Une fois l'esclavage aboli en France, allait-on indemniser les victimes ou leurs descendants? La première abolition, en 1794, ne prévoyait pas d'indemnité à l'égard des propriétaires d'esclaves car ceux-ci, ayant pris parti pour les royalistes, étaient alors vus comme des traîtres à la patrie. En 1848, les choses ont changé. Dès l'annonce de l'abolition, le lobby des colons va batailler pour obtenir réparation. Il fallait penser à ces pauvres planteurs

qui perdaient ainsi une main-d'œuvre gratuite et corvéable à merci.

Les députés de l'époque, attachés au droit de propriété, considéraient à l'instar de Lamartine que la propriété d'esclaves, si abjecte qu'elle fût, était légale. Victor Schoelcher était du même avis. Il préconise, en même temps, une indemnisation pour les esclaves. Cette proposition ne sera pas retenue par le gouvernement provisoire. Le décret d'abolition de 1848 prévoit dans son article 5 que l'Assemblée nationale règlera la quotité de l'indemnité qui devra être accordée aux colons.

La commission d'indemnité, indique dans un rapport: « ne pas aller au secours des colons, dans la position mineure que leur fait l'acte d'émancipation, ce serait perdre nos derniers établissements d'outre-mer, au grand dommage de la richesse publique, de notre puissance maritime et de l'influence française dans le monde ». Pas un sou ne sera débloqué pour les victimes de l'esclavage. Notons qu'en Grande Bretagne, la compensation aux propriétaires esclavagistes représentera environ 5% du PIB britannique de l'époque, de l'ordre de 100 milliards d'euros d'aujourd'hui. Pour conclure, laissons la parole à Bouda Etemad: « La traite a démuni l'Afrique de ses forces vives, modifié la structure des populations, perturbé leur capacité de reproduction. Avec elle s'est forgée une hiérarchie raciale assimilant les Noirs à des êtres inférieurs. Le Nouveau Monde, dans sa demande insatiable d'esclaves, a sa part dans le dégât subi. L'Afrique a la sienne pour s'être infligée à elle-même le mal. La ponction négrière a accentué les freins internes au développement économique du continent noir. Patrick Chamoiseau parle de " crime fondateur " à l'origine de nouvelles sociétés, de nouvelles cultures, de nouvelles identités. » □

1 Olivier Pétré-Grenouilleau, « Les Traités négrières. Essai d'histoire globale », Gallimard, collection Bibliothèque des Histoires, 2004.

2 Bouda Etemad, « De l'utilité des empires, colonisation et prospérité de l'Europe », Armand Colin, 2005.

3 Christine Chivallon, géographe et anthropologue, directrice de recherche au CNRS, enseignante, spécialiste des Caraïbes, auteure notamment de « L'esclavage, du souvenir à la mémoire », Editions Karthala, 2012

4 Extrait d'un entretien avec Marcus Rediker paru dans La Vie des Idées le 13 décembre 2013 (<http://www.laviedesidees.fr/Le-negrier-d-hier-a-aujourd-hui.html>). Historien, écrivain et militant des droits de l'homme, Marcus Rediker est professeur à l'université de Pittsburgh. Auteur notamment de « A bord du négrier », Editions du Seuil, 2013 et « Les révoltés de l'Amistad. Une odyssée atlantique (1839-1842) », Editions du Seuil, 2015.

Abolition(s) de l'esclavage et mythologie républicaine

PAR OLIVIER LE COUR GRANDMAISON'

« C'est là le grand reproche que j'adresse au pseudo-humanisme : d'avoir trop longtemps rapetissé les droits de l'homme, d'en avoir eu, d'en avoir encore une conception étroite et parcellaire, partielle et partielle et, tout compte fait, sordidement raciste » (Aimé Césaire).

« Depuis le temps que la France rayonne, je me demande comment le monde entier n'est pas mort d'insolation » (Jean-François Revel).

Nul doute, dans les semaines et les jours qui vont précéder le 27 avril 2018, les mythe-idéologues républicains, qu'ils soient de droite, de gauche ou qu'ils se situent à la « gauche de la gauche » selon l'expression consacrée, vont donner de la voix pour chanter les louanges de la glorieuse Deuxième République qui a aboli l'esclavage par un décret en date du 27 avril 1848.

Après un combat difficile engagé depuis plusieurs années, Victor Schoelcher l'emporte enfin sur nombre de ses contemporains qui, sous la Monarchie de Juillet notamment, ont longtemps tergiversé par peur de troubler l'ordre économique et social des colonies. Les « nègres » peuvent attendre, de toute façon ils ne sont pas aptes à jouir des droits et libertés accordés aux Blancs. Cette très singulière conception de l'universel est alors partagée par la majorité des esprits éclairés. Quelques projets de réformes, de grandes et généreuses déclarations d'intentions, certes, mais d'abolition immédiate, point. Avec beaucoup d'autres, Taine, Tocqueville et Arago même, avant qu'il n'apporte son soutien aux positions défendues par Schoelcher, ont été de ceux-là.

Admirable est la décision prise en avril 1848. Désormais considéré comme un « attentat contre la dignité humaine » qui est aussi « une violation flagrante du dogme républicain : Liberté, Égalité, Fraternité », l'esclavage est « entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises, deux mois après la promulgation du présent dé-

cret. » Un an plus tard, Schoelcher salue cette proscription historique qui a enfin mis un terme à « ce grand crime commis envers l'humanité »² Lisez bien, contempteurs bornés d'une prétendue « repentance », toujours prompts à euphémiser avec délicatesse l'histoire terrible de l'esclavage et de la colonisation, et à disqualifier vos adversaires en les accusant de pêcher par indignation et anachronisme ! Si ignorance, il y a, elle est de votre côté. Votre amour singulier du grand roman national-républicain l'emporte sur votre volonté de savoir ? Vous préférez le premier au courage de la vérité ? A la bonne heure, mais les faits sont têtus.

ET LA RÉPUBLIQUE (RÉ)ILLUMINA LE MONDE...

Plus de servitude dans les outre-mer donc ; la République est fidèle à ses nobles principes et ses lumières, une fois encore, illuminent le monde. Avec retard, néanmoins. Comparons pour mieux en juger et ne pas céder à un tropisme hexagonal, propice aux mythologies cocardières relatives à l'exemplarité supposée de la France républicaine qui serait aux avant-postes du progrès et de l'émancipation des Noirs.

En tout bien tout honneur, commençons par la plus grande puissance coloniale du monde, la très monarchique Grande-Bretagne : l'abolition y est prononcée le 1^{er} août 1838. Entre le mois de juillet 1823 et le mois de novembre 1838, l'esclavage est proscrit au Panama, au Belize, au Mexique et dans neuf autres pays d'Amé-

rique latine. Le 23 janvier 1846, dans la régence de Tunis, en terre d'islam, Ahmed Ier Bey interdit lui aussi cette pratique ancestrale. De même au Danemark en 1847. Pionnière et courageuse Deuxième République ? A la traîne bien plutôt. Trop souvent négligée ou complètement méconnue, cette brève chronologie en atteste.

Je n'oublie pas la première abolition du 4 février 1794. Aux admirateurs béats des Jacobins, rappelons que cette dernière n'a fait qu'établir en droit une abolition arrachée de haute lutte le 29 août 1793 par Toussaint Louverture et les esclaves de Saint-Domingue, lassés des atermoiements réitérés de la Constituante puis de la Convention. De plus, contrairement aux affirmations péremptoires de certain-e-s historien-ne-s, le décret d'abolition précité est d'application limitée puisqu'il ne concerne pas les îles Mascareignes, soit la Réunion, l'île Maurice et Rodrigues. Telle est la décision prise par le Comité de salut public le 21 avril 1794. Entre la fidélité aux principes et la sauvegarde de ces colonies, les révolutionnaires ont tranché.

Quant aux indemnités, dont il fut vivement question en 1848, à qui sont-elles dues ? Aux anciens esclaves afin de réparer, autant que faire se peut, le crime contre l'humanité dont ils ont été si longtemps victimes ? Nullement. Ce sont les « colons » qui doivent en bénéficier puisqu'ils viennent de perdre « leurs nègres », c'est-à-dire des « biens meubles », conformément à la qualifica-

tion juridique établie par l'article 44 du Code noir de 1685. Dans sa grande sagesse, le gouvernement provisoire laisse donc le soin à l'Assemblée nationale de régler «la quotité»³ des sommes qui devront être versées aux Européens ayant possédé des esclaves. Admirable conception de la justice.

Enfin, il y a loin de la beauté immaculée des principes à leur application. Dès le mois de mai 1849, les autorités françaises décident que «les indigènes et leurs captifs» sont «libres de circuler» au Sénégal sans que la condition de ces derniers ne soit en rien modifiée. A peine adopté, le décret du 27 avril 1848 est donc violé par la République elle-même pour ne pas nuire au commerce des autochtones et aux intérêts des Blancs présents dans cette colonie.

Quant au Second Empire, il persévère dans cette voie. A preuve une circulaire du 14 novembre 1857. Elaborée par les services du gouverneur du Sénégal, le général Faidherbe, elle est ainsi libellée. Les dispositions relatives à l'affranchissement des esclaves présents sur les possessions administrées par la France ne s'étendent pas «aux villages et territoires annexés à la colonie postérieurement à l'époque» de leur «promulgation, mais seulement à Saint-Louis, à ses faubourgs, à Gorée et à l'enceinte militaire de nos postes du fleuve.» Ce texte est un peu abscons. Il est donc précisé que les «indigènes» conservent le droit d'avoir des esclaves, de les vendre et d'en acheter. Lumineux, n'est-il pas? Après avoir assuré la libre circulation des propriétaires de main-d'œuvre servile, les pouvoirs publics coloniaux autorisent le commerce des êtres humains sur des terres pourtant placées sous leur juridiction. Le 5 février 1858, ces dispositions sont confirmées par les autorités métropolitaines pour le plus grand bénéfice des «noirs» esclavagistes, des Européens et des «gens de Saint-Louis» qui peuvent employer des «captifs» soit dans «leur maison de commerce», soit pour la «culture».⁴ Remarquable mais sinistre involution. Certes mais la France d'alors n'est plus républicaine, tant s'en faut, et «Napoléon Le Petit»⁵ règne en maître.

UNE ABOLITION... DANS LES TEXTES

Qu'ont donc fait les hommes de la Troisième République? Lundi 1^{er} mars 1880, discours au Sénat du ministre de la Ma-

rine et des Colonies, l'Amiral Jauréguiberry. En Afrique, «des possessions, en nombre assez considérable, sont venues augmenter celles que nous avons déjà. (...) Dans toutes ces annexions, on s'est formellement engagé à respecter (...) les traditions de toutes ces tribus et, dans ces traditions, figure» ce qu'on «appelle l'esclavage, mais qui n'est, pour parler plus exactement, qu'une espèce de servage héréditaire. Les individus qui font partie de cette classe de la population constituent toute la domesticité, tous les ouvriers, laboureurs compris.» De «vifs applaudissements», venus de

tion de la ligne de chemin de fer reliant le Sénégal au Niger, par exemple. Au Soudan – actuel Mali – dans les années 1890, l'armée française paie ses soldats «indigènes» en leur livrant les captifs saisis lors des combats. Lorsqu'un village est pris, note un officier, les «non-libres» faits prisonniers sont distribués aux gradés, à leurs «boys», aux hommes «de la légion étrangère», aux «tirailleurs» et aux «porteurs»⁶ en récompense de leurs bons et loyaux services.

Après la Première Guerre mondiale, l'administrateur des colonies, Félix de Kersaint-Gilly, écrit: les «trois-quarts des contingents fournis par l'Afrique occidentale française de 1914 à 1918 étaient composés de captifs ou d'anciens captifs»⁷, ce qui confirme l'importance de ces populations et la permanence de leur emploi par les autorités politiques et militaires.

«L'esclavage, en Afrique, n'est aboli que dans les déclarations ministérielles d'Europe», constate le journaliste Albert Londres. «Angleterre, France, Italie, Espagne, Belgique, Portugal envoient leurs représentants à la tribune de leur Chambre. Ils disent: "L'esclavage est supprimé, nos lois en font foi." Officiellement, oui. En fait, non! (...) Les esclaves (...) ont simplement changé de nom: de captifs de traite, ils sont devenus captifs de case (...) Les maîtres n'ont plus le droit de les vendre. Ils les échangent. Surtout, ils leur font faire des fils. L'esclave ne s'achète plus, il se reproduit.»⁸ Terrible

constat. A quelle date Londres l'a-t-il établi et rendu public? En 1929. □

1 Olivier Le Cour Grandmaison est notamment un spécialiste de l'histoire coloniale. Dernier ouvrage paru, «L'Empire des hygiénistes. Vivre aux colonies», Fayard, 2014.

2 Victor Schœlcher, «Esclavage et colonisation», Paris, PUF, 2007, p. 154.

3 Article 5 du décret d'abolition du 27 avril 1848, in V. Schœlcher, «Esclavage et colonisation», op. cit., p. 153. Sur l'ancienneté des débats relatifs aux réparations, voir Louis Sala-Molins, «Esclavage et réparation. Les lumières des capucins et les lueurs des pharisiens», Paris, Lignes, 2014.

4 Cité par Georges Deherme, L'Afrique-Occidentale française, Paris, Bloud & Cie, 1908, p. 450-451.

5 Voir Victor Hugo, «Napoléon le Petit» (1852), Le Méjan, Actes Sud, 2007.

6 Edouard Guillaumet, «Le Soudan en 1894», Albert Savine Editeur, 1895, p. 123, 124, 154 et 157.

7 F. de Kersaint-Gilly, «Essai sur l'évolution de l'esclavage en Afrique occidentale française. Son dernier stade au Soudan français», Bulletin d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française, 1927, t. VII, p. 474.

8 Albert Londres, «Terre d'ébène» (1929), Monaco, Le Serpent à plumes, 2004, p. 55-59.



DR

«tous les bancs» de la Haute Assemblée, saluent ces propos. Précieuse indication. Elle révèle une adhésion enthousiaste des sénateurs aux orientations défendues. Après avoir accusé le gouverneur du Sénégal de «pactiser» avec la servitude et de violer «la loi de 1848», Schoelcher reprend la parole et déclare: «je suis très décidé à ne pas me payer de cette monnaie; s'il faut encore lutter pour l'abolition de l'esclavage (...), je lutterai aussi énergiquement que jamais.» Courageux propos, mais cette fois ils ne sont pas entendus.

A l'époque, les contemporains estiment la population servile à près de deux millions de personnes en Afrique française, soit le quart de la population. Les autorités coloniales ont recours à cette main-d'œuvre pour mener à bien la construc-

L'esclavage aux Antilles françaises

PAR PATRICK BRESSON

Si les îles des Antilles représentent le paradis pour les vacanciers rêvant de séjour au soleil, de farniente et de mer chaude, elles ont été en réalité un véritable enfer durant des siècles pour les populations exploitées sur les plantations : Indiens caraïbes massacrés, Européens soumis au travail forcé, Africains déportés et réduits en esclavage.

Ces îles étaient habitées lorsque les conquérants européens sont arrivés. Les Indiens caraïbes venus d'Amérique centrale y vivaient depuis des lustres. La colonisation des terres eut pour conséquence des massacres généralisés, les Amérindiens ayant été quasiment tous exterminés.

Pour développer les plantations il fallait de la main-d'œuvre. Les colons l'ont d'abord trouvée en Europe, en faisant miroiter à de pauvres gens une vie meilleure s'ils venaient travailler sur leur plantation, où ils étaient transformés en esclaves temporaires. Puis, lorsque les exploitations prirent de l'ampleur, les colons n'ont pas hésité à s'immiscer dans le commerce d'esclaves existant en Afrique, déportant des millions d'hommes, de femmes et d'enfants pour produire sur des terres situées à des milliers de kilomètres de leur pays.

Les colons n'ont certes pas inventé l'esclavage. Il existait depuis des siècles en Afrique et dans les pays arabes. Mais les Européens l'ont effectué à une échelle industrielle. Cette exploitation esclavagiste a enrichi des grandes familles de métropole dont certaines règnent encore sur les plantations et l'industrie des Antilles. Des régions entières comme la Guadeloupe, la Martinique, Haïti ou encore la Réunion ont été formées à partir de millions d'esclaves importés de force pour y travailler, et cette histoire les marque de façon indélébile.

LA FRANCE VEUT SA PART DU GÂTEAU

Après la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb en 1492, les souverains espagnols et portugais se partagent le Nouveau Monde (traité de Tordesillas) sous l'égide du pape. Les Espagnols bénéficient de tout le continent américain excepté le Brésil, qui sera découvert un peu

plus tard et attribué aux Portugais, auxquels est également laissé le continent africain.

Au cours du 16^e siècle les Espagnols, occupent les grandes îles des Antilles : Hispaniola (Haïti et Saint Domingue actuels), Cuba, Porto Rico. Ils y pratiquent l'exploitation minière, l'élevage, la culture du tabac et du sucre, et utilisent des esclaves africains. Mais ils délaissent les petites Antilles. Fascinés par le mirage des richesses de l'Eldorado, les Espagnols vandalisent le continent sud-américain et les Portugais prospectent le Brésil à la recherche de métaux précieux. Les grandes îles servent de lieu de rassemblement des navires chargés d'or, les petites étant utilisées pour l'approvisionnement des galleons en route pour le Mexique.

Mais la perspective de la découverte de fabuleux trésors aux Amériques attise évidemment les convoitises. François 1^{er} est vexé d'être tenu à l'écart de ce partage du nouveau monde prometteur de richesses.

«*Le soleil chauffe pour moi comme pour les autres, et je désire fort voir le testament d'Adam pour savoir comment celui-ci avait partagé le monde*», aurait-il déclaré à Charles Quint. Des expéditions tentent de s'installer en Amérique du nord, comme celles de Jacques Cartier, les Espagnols n'ayant pas les moyens de contrôler l'immensité de leurs territoires. Aux Caraïbes, c'est le règne de la flibuste. Les corsaires français font la chasse aux navires espagnols chargés d'or. Ils commercent avec les Amérindiens (textiles, armes, alcool, outils contre tabac, bois, vanneries, vivres). Les relations sont plutôt pacifiques entre ces étrangers navigateurs et les occupants des îles.

LES PREMIERS COMPTOIRS COLONIAUX

En 1626, Richelieu décide de soutenir l'initiative de flibustiers de coloniser l'île

de Saint-Christophe proche de la Guadeloupe. Il fonde une compagnie, association de négociants qui y investissent, bénéficiant du monopole du commerce entre la France et l'île : elle seule est en droit d'approvisionner la colonie pour tout ce qui lui est nécessaire et de rapatrier ce qui y est produit. Il s'agit alors de s'installer sur les îles pour y créer des colonies, ce qui nécessite une main-d'œuvre suffisante pour produire. A partir de ce comptoir, d'autres îles comme la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie ou Saint-Martin sont également occupées et les compagnies vont se multiplier. Cela provoque des conflits avec les Indiens caraïbes qui sont finalement massacrés.

L'Etat soutient financièrement ces installations en assurant leur approvisionnement, mais également militairement, car la compétition avec les Espagnols, les Hollandais et les Anglais provoque des batailles incessantes. Il incite les flibustiers à se reconvertir en planteurs. «*L'objectif du roi de France reste la conquête des terres à métaux précieux en Amérique du Sud contrôlées par les Espagnols et dans un premier temps d'occuper les îles qui y donnent accès. Il s'agit de peupler ces colonies dans une future perspective militaire.*»¹

LE PEUPEMENT DES COLONIES

Les conditions de vie des premiers colons sont difficiles : maladies, malnutrition, conflits avec les Amérindiens. Ils développent une agriculture vivrière imitée de celle des Indiens. Puis s'ajoutent les plantations de tabac venues également des Indiens, une plante qui peut être échangée contre des produits manufacturés européens. Dans un premier temps, les colons veulent réduire en esclavage les Amérindiens. Mais l'opération est rendue difficile car la population est décimée par les maladies importées d'Europe et les

massacres. De plus les colons se plaignent car les Caraïbes «refusent de cultiver la terre, considérant que cette tâche ingrate est réservée aux femmes»². Ils connaissent également bien la région et peuvent facilement s'échapper et se cacher.

Les colons entreprennent de convaincre (parfois en les embarquant de force) des paysans ou des artisans de venir s'enrichir dans les îles. Dans l'incapacité de payer leur voyage aux Antilles, les émigrants français s'engagent à servir: en échange de la gratuité de leur traversée, ils devront travailler gratuitement sur les colonies durant trois ans. Ces «engagés» s'embarquent dans les ports français (Nantes, La Rochelle ou Bordeaux, mais aussi Dieppe, Saint Malo ou Le Havre). Ce sont des sortes d'esclaves temporaires sur lesquels les propriétaires possèdent tous

mation. Il devient alors moins rentable de le cultiver et la production du sucre, beaucoup plus lucrative, le remplace.

L'exploitation sucrière nécessite une main-d'œuvre nombreuse et permet de cultiver des grandes plantations, ce qui signe la fin des petites propriétés. Les engagés européens ne suffisent pas. Les colons se tournent donc vers l'exploitation des esclaves. Si les esclaves africains existaient déjà sur les plantations, ils restaient peu nombreux, provenant de prises dans les îles voisines ou d'arraisonnements de bateaux négriers espagnols. Le pouvoir royal interdit l'esclavage et c'est d'abord en toute illégalité que les grands propriétaires s'engagent dans la traite négrière, que la monarchie finit par encourager.

gées contre des esclaves en Afrique de l'Ouest. La cargaison de captifs est ensuite amenée aux Antilles pour y être vendue, les bateaux retournant en France chargés de produits coloniaux.

Les négriers ne pratiquent pas de razzias dans les contrées africaines pour embarquer des prisonniers. Ils les achètent sur la côte à des sortes de négociants africains qui rassemblent les captifs venus de l'arrière-pays. Ils les échangent contre des armes y compris à feu, du vin, de l'alcool, des métaux, des textiles, des produits de luxe, dont profitent donc les élites africaines. Des comptoirs dédiés au trafic sont développés sur les côtes africaines, comme l'île de Gorée ou Saint-Louis au Sénégal. Les navires négriers proviennent des ports français comme Le Havre, La Rochelle, Bordeaux, ou surtout Nantes qui devient la capitale de la traite. Les déportés sont entassés à près de 300 et enchaînés dans les cales (le plus gros chargement a pu transporter jusqu'à 1020 esclaves). La mortalité est importante durant le voyage qui dure près d'un mois dans des conditions épouvantables.



Mémorial des esclaves de l'Anse Cafard, en Martinique. DR.

les droits, y compris celui de les vendre. A la fin des trois ans, ils reçoivent le montant de leur voyage de retour et peuvent choisir de s'installer pour travailler sur une plantation contre un salaire ou d'en fonder une nouvelle.

Durant cette période du milieu du 17^e siècle, où domine l'emploi des «engagés» (appelés également les «36 mois»), les plantations de tabac se généralisent. Cette culture s'exerce sur de petites surfaces et nécessite une main-d'œuvre réduite de trois ou quatre personnes. Le tabac est en effet considéré en Europe comme un médicament et l'engouement général pour ce produit entraîne un développement effréné de sa culture, notamment en Virginie.

Mais la surproduction qui en résulte engendre la crise et l'effondrement des prix, d'autant que le pape interdit sa consom-

LE COMMERCE TRIANGULAIRE

Les colons connaissaient l'esclavage des Africains aux Antilles, introduit par les Espagnols. Les Africains étaient appréciés pour leur résistance aux maladies mais surtout, déportés à des milliers de kilomètres de chez eux, ils étaient plus faciles à contrôler que les Amérindiens. Depuis le 16^e siècle, des navires de négociants français pratiquent le commerce sur les côtes africaines. Ils achètent également des esclaves qu'ils vont vendre dans les îles caraïbes espagnoles. A la fin du 17^e siècle, l'explosion de l'industrie sucrière intensifie la traite négrière, notamment en direction du Brésil pour le Portugal, de la Jamaïque pour l'Angleterre ou de Saint-Domingue pour la France. Le commerce triangulaire se met en place. Les navires sont chargés de marchandises dans les ports français, qui sont échan-

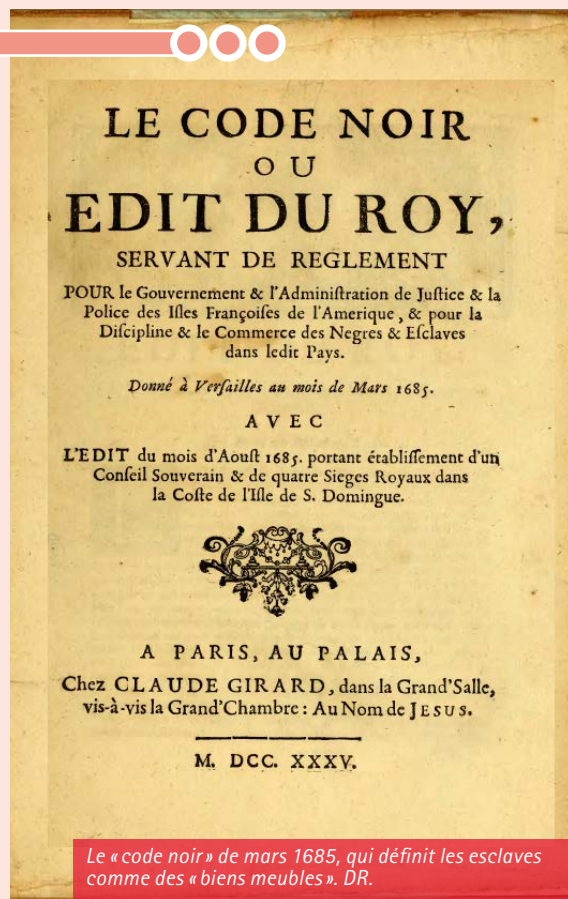
LA TRAITE NÉGRÈRE

A la fin du 16^e siècle, la traite est interdite en France. Un navire voulant vendre une cargaison d'esclaves à Bordeaux avait vu ses captifs libérés par le Parlement de la ville, l'esclavage étant banni dans le royaume de France. Au 17^e siècle, la production sucrière puis celle du café, nouveau produit auquel la monarchie a pris goût, rapportent au pouvoir royal des revenus considérables. Le monarque abandonne alors ses règles médiévales et encourage les productions coloniales et donc la traite négrière.

Les colonies restent sous contrôle du souverain. Il leur est interdit de produire des denrées ou des produits manufacturés qui concurrenceraient la production des marchandises de métropole. Elles peuvent uniquement exporter des denrées que la France ne produit pas: sucre, café, indigo, cacao. Au 18^e siècle, le développement de la production est tel que la France devient le premier exportateur mondial de ces produits. La valeur de la production des Antilles françaises dépasse de plus de 40% celle des possessions anglaises dans les Caraïbes³.

La traite négrière prend alors des proportions considérables. En à peine deux





Le « code noir » de mars 1685, qui définit les esclaves comme des « biens meubles ». DR.

siècles, plus de 11 millions d'Africains sont chargés sur les navires négriers, 9,5 millions survivant à la terrible traversée. La France aurait en outre transporté environ 1,5 million de déportés, le Portugal 5 millions, l'Angleterre 3 millions⁴. Plus la production s'intensifie, plus le nombre d'esclaves s'accroît. En 1654, 80% de la population des Antilles françaises, dont deux tiers de serviteurs, est d'origine européenne. En 1788, la proportion d'Européens s'est effondrée: 405 000 esclaves pour 27 000 européens à Saint-Domingue, 73 000 pour 10 000 en Martinique, 84 000 pour 13 000 en Guadeloupe. Les négriers sélectionnent en priorité des hommes grands et en bonne santé, aptes à travailler sur les plantations. Mais ils achètent également des femmes et des enfants. Ces ponctions de la population africaine sur une courte période (11 millions de personnes en à peine deux siècles) ont des conséquences dramatiques pour l'Afrique.

L'ESCLAVAGE ACCEPTÉ ET RÉGLEMENTÉ PAR LE POUVOIR

Arrivée dans les îles, la cargaison de déportés est vendue aux colons. La grande majorité des captifs sont achetés par les planteurs, qui ont besoin de main-d'œuvre pour cultiver leurs plantations. Mais les esclaves sont aussi utilisés comme domestiques, certains comme ar-

tisans ou manutentionnaires dans les ports.

Le maître a tout pouvoir sur les esclaves. Dans les plantations, il les fait travailler dans des conditions inhumaines. Le fouet est utilisé quotidiennement, notamment comme réveil-matin. La torture est courante, ainsi que l'emploi de chaînes. En cas de fuite le captif a l'oreille coupée et est marqué d'une fleur de lys sur l'épaule, en cas de récidive il a le jarret coupé ou est exécuté. La cruauté des maîtres est sans limite. Ils ont le droit de vie et de mort sur les esclaves et peuvent les vendre. Pas de famille, puisque les femmes ou les enfants peuvent être vendus, et les mariages ne sont tolérés qu'avec l'accord du propriétaire.

Les conditions d'hébergement dans des cases sont précaires et la nourriture en qualité et en quantité insuffisantes: manioc, banane, racines, morue, viande salée. Le travail dans les sucreries est très dangereux (accident sur les moulins broyant la canne pour en extraire le jus) ou très pénible (entretien du feu pour la distillation). L'Eglise apporte un soutien sans faille à l'esclavage. Les captifs doivent être baptisés. Lors des messes obligatoires, le prêtre exhorte les fidèles africains à l'obéissance et au respect du maître.

Les esclaves tentent de résister en ralentissant le travail, en se mutilant, en empoisonnant le bétail ou les propriétaires, en incendiant le domaine. Les femmes enceintes avortent. Des esclaves réussissent à s'enfuir et à se réfugier dans les forêts (le marronnage). Et en fin de compte, à se révolter.

L'Etat royal met en place le « code noir ». Il s'agit de régler les conditions de l'esclavage, d'établir les obligations du maître et non de donner des droits aux esclaves. Le pouvoir royal s'est en effet rendu compte que la seule répression ne suffit pas pour contenir la population servile et que les abus des colons sont à l'origine de nombreuses résistances des esclaves. Ils sont considérés comme des objets, des « biens meubles » dont le maître dispose à sa guise.

DES CONSÉQUENCES SOCIALES PROFONDES

Au début de la colonisation, ce sont principalement des hommes qui débarquent, afin d'effectuer des travaux pénibles: défrichement, construction de places fortes,

bataille avec les Amérindiens. Le très faible nombre de femmes blanches entraîne le métissage avec des Américaines. L'arrivée des esclaves africains amplifie le phénomène, les maîtres s'accouplant avec des captives. Les enfants métisses (désignés par le terme péjoratif de « mulâtres ») sont considérés esclaves selon la condition de leur mère. Si le colon se marie, l'épouse et l'enfant sont déclarés libres de couleur. Des propriétaires ont aussi tendance à affranchir leurs enfants métisses ou leurs esclaves méritants. Entre les deux classes des Blancs esclavagistes et des Noirs esclaves, se développe une nouvelle classe de « libres de couleur » qui prend de plus en plus d'importance.

Alors qu'au 17^e siècle il n'y avait aucune distinction entre les hommes libres, qu'ils soient blancs ou de couleur, les droits des libres de couleur seront restreints. Le préjugé de couleur va se généraliser. Il leur est interdit d'exercer certaines professions (chirurgien, boulanger, orfèvre), de porter l'épée, de se faire appeler monsieur. Ils ont des places séparées dans les églises, les cimetières, ont des écoles distinctes.

Ce sont les Blancs d'origine qui possèdent les grands domaines produisant les denrées d'exportation, les libres de couleur cultivant de plus petites exploitations sur des terres moins fertiles. Ce sont les colons blancs qui occupent les postes les plus honorifiques. Bien que les libres de couleur ne soient pas esclaves, on leur attribue un statut inférieur aux Blancs.

La monarchie voit d'un mauvais œil le développement de cette nouvelle classe. Elle craint que les Blancs ne s'allient avec elle pour obtenir leur indépendance du royaume. Les colons blancs se rallient à ces préjugés leur permettant de conserver leurs privilèges. Ils traitent cette classe inférieure d'oisifs et de fainéants, bien que les libres de couleur prennent une part de plus importante dans l'économie des colonies. Cette discrimination basée sur la couleur de peau, à l'origine du racisme que l'on connaît aujourd'hui, entraîne un fort mécontentement des mulâtres. Ils seront partie prenante de la révolution d'Haïti, « la perle des Antilles », lors de la révolte servile. □

1 Frédéric Régent, « La France et ses esclaves, de la colonisation aux abolitions », Fayard, collection Pluriel, 2017.

2 Frédéric Régent, *op. cit.*

3 Bouda Etemad, « De l'utilité des empires », Armand Colin, 2005.

Résistances et révoltes des esclaves

PAR OSCAR POZZI

De nombreux travaux et ouvrages ont documenté l'esclavage des Africains et des peuples d'Amérique, celle de son institution, de sa contestation par certains Européens (pendant la Controverse de Valladolid par exemple, en 1550), de son fonctionnement et de son abolition. On connaît beaucoup moins bien l'histoire des résistances, des insoumissions et des révoltes que les victimes de l'esclavage opposèrent aux esclavagistes.

Peu enseignées, peu documentées, ces contestations restent dans l'ombre de l'histoire traditionnelle de l'esclavage alors même qu'elles furent une cause importante de l'abolition de ce système d'exploitation. Privés de droits, réduits au statut de pures marchandises, les esclaves étaient au centre d'un système d'exploitation de leur force de travail structuré par une violence extrême, où la question de leur capacité à se révolter se posait d'autant plus qu'elle devait affronter une organisation du pouvoir où toute forme de contestation était systématiquement réprimée.

DES RÉSISTANCES DÈS LE DÉBUT DE L'ESCLAVAGE ET DE LA VIE D'ESCLAVE

Dès le début de leurs vies d'esclaves, les hommes et les femmes capturés et vendus dans les ports des côtes d'Afrique de l'Ouest sont tentés de résister et de s'insurger contre leur nouvelle condition. Les marchands esclavagistes prennent d'ailleurs de nombreuses précautions pour dissuader toute tentative de rébellion. Les esclaves sont minutieusement fouillés avant d'être embarqués sur le bateau : les captifs sont disposés à fond de cale, enchaînés entre eux, des barrières de piques les séparent des marins, ces derniers sont d'ailleurs lourdement armés et formés au combat. Mais les conditions de voyages sont si pénibles (sur les 10 millions de personnes asservies, 2 millions sont mortes pendant le transport entre l'Afrique et le Nouveau Monde)¹ que les résistances tant indivi-



Buste, installé à Brasília (capitale fédérale du Brésil) du légendaire chef marron Zumbi dos Palmares. Wikimedia Commons.

duelles que collectives sont inévitables. Le suicide est une des manières les plus fréquentes que les esclaves utilisent pour échapper à leur sort ; certaines femmes enceintes se font avorter afin d'éviter l'esclavage pour leurs enfants. Enfin, de temps à autre, des mutineries éclatent. Peu aboutissent, elles sont souvent noyées dans le sang, les survivants sont fouettés, torturés ou jetés à la mer. Certaines ont pourtant réussi, notamment celles ayant lieu à proximité des côtes africaines : en 1751, au moment de son départ, le *Willingmind*, négrier britannique accosté en Sierra Leone, est pris et incendié par les captifs ; en 1767, après quatre jours de navigation, les déportés du navire britannique l'*Industry* massacrent l'équipage et remettent le

cap sur l'Afrique. Parfois, les insurgés reçoivent l'aide des populations locales ; ainsi en 1769, alertés par les coups de feu tirés à bord du *Nancy* de Liverpool, qui vient de lever l'ancre, des hommes de New Calabar (Nigeria) partent en pirogue porter secours aux captifs révoltés. Un an plus tard, l'*Ave Maria*, en partance pour la Guadeloupe, est pris d'assaut par des habitants du littoral qui libèrent les captifs².

Quant aux révoltes réussies en pleine mer, leur issue est souvent fatale ; les esclaves ne sachant en général pas manoeuvrer les navires négriers, ils se trouvent condamnés à dériver et à mourir de faim et de soif. C'est, par exemple, le thème de la nouvelle de Prosper Mérimée, *Tamago*.

Arrivés en Amérique, les esclaves sont vendus et employés le plus souvent dans les plantations ou dans les mines. Les conditions d'existence y sont extrêmement difficiles. Aussi, dès les débuts de la colonisation du « Nouveau Monde », les colons européens doivent faire face à des révoltes d'esclaves autochtones et africains.

En 1503, la première rébellion éclate sur l'île d'Hispaniola (actuelle Haïti – République Dominicaine), où Christophe Colomb avait débarqué dix ans plus tôt. Essentiellement le fait d'esclaves natifs de l'île, cette révolte est durement réprimée et provoque le début de l'importa-



tion massive d'esclaves d'origine africaine. A partir de 1514, toujours à Hispaniola, une révolte menée par le cacique (chef) Enrique tient tête au pouvoir colonial jusqu'en 1533 et permet l'apparition des premiers *palenques* – camps d'esclaves fugitifs. Tout au long du 16^e et du début du 17^e siècle, les régions d'Amérique Latine où sévit l'esclavage voient se développer des révoltes d'esclaves. Elles sont toutes brutalement combattues (d'abord en Colombie, à Cuba, au Mexique, à Panama, puis au Brésil et dans les Antilles), mais favorisent l'émergence des *palenques* (ou *quilombos* au Brésil) qui deviendront, dans certains cas, des points d'appuis d'insurrections plus importantes, remettant profondément en cause le système esclavagiste.³

LE MARRONNAGE

La fuite et la constitution de communautés d'esclaves fugitifs sont une des formes de résistance les plus fréquentes. Ce phénomène, sévèrement réprimé, concerne durablement l'ensemble des régions soumises à l'esclavage – le nom qu'on lui donne habituellement étant le «marronnage». Le terme *marron*, qui a formé *marronnage*, provient de l'espagnol *cimarrón*, mot emprunté aux premiers habitants amérindiens arawaks d'Haïti et qui sert à désigner un animal domestique redevenu sauvage. Il aurait donné lieu au terme anglais *maroon* qui a cours en Jamaïque. Les créoles antillo-guyanais et haïtien ont quant à eux adopté le terme *nèg mawon*, traduit du français «nègre marron», pour désigner l'esclave fugitif d'origine africaine.

Ces communautés marronnes apparaissent assez tôt dans l'histoire de la colonisation des Amériques. Des sources rapportent la mise en place vers 1530 du *palenque* de Santa Maria de la Antigua en Castille d'Or, dans la région de l'actuel Panama, essentiellement composé d'esclaves s'étant enfuis des mines aux alentours. C'est dans cette même région que se constitue, autour de 1550, le camp marron de Nombre de Dios sous l'autorité de Bayano, chef africain d'origine guinéenne. Ce dernier tente de créer un royaume indépendant des autorités espagnoles avec lesquelles il conclut, dans un premier temps, un traité de paix. Ce traité est rapidement rompu par les *cimarrones* qui attaquent les convois européens et

entreprennent de traverser l'isthme, afin de se procurer armes, nourritures et denrées diverses nécessaires au fonctionnement de leur communauté. Le pouvoir colonial espagnol entreprend alors de détruire le *palenque*; il lui faudra cinq ans, de 1553 à 1558, pour en venir à bout.

De manière générale, la géographie de l'Amérique centrale et du nord de l'Amérique du Sud favorise l'installation et la survie des camps d'esclaves fugitifs, qui profitent de milieux montagneux (Martinique, Guadeloupe, Haïti, la République Dominicaine, la Jamaïque, Cuba), de forêts denses (Surinam, Guyane) et de milieux de brousse marécageuse (Brésil). Ces zones difficiles d'accès protègent relativement les communautés des expéditions punitives des autorités européennes.

La constitution de *palenques* est aussi facilitée par les rivalités entre pouvoirs coloniaux. En effet, dès 1494 par le traité de Tordesillas, les puissances espagnole et portugaise se partagent l'Amérique latine, provoquant le mécontentement des autres royaumes européens intéressés par l'expansion coloniale, notamment la France, la Hollande et l'Angleterre. Les conflits armés que ces Etats se livrent en Amérique entraînent un relâchement du contrôle des masses serviles, que de nombreux esclaves mettent à profit pour s'enfuir et se constituer en communautés.

Ainsi, à plusieurs reprises à la fin du 16^e siècle, les corsaires anglais, notamment Francis Drake, obtiennent l'aide de camps marrons pour traverser l'isthme de Panama et mener des expéditions de pillage au Pérou. Les *cimarrones* pensent pouvoir affaiblir, de cette manière, les autorités espagnoles.

A partir de 1624, les Hollandais attaquent et occupent pendant 30 ans l'actuel état du Pernambouc, au nord du Brésil, jusqu'alors sous autorité portugaise et provoquent ainsi la fuite de milliers d'esclaves qui établissent le *quilombo* de Palmarès dans l'État brésilien voisin d'Alagoas. A partir de 1654, les autorités portugaises reconquièrent le nord du Brésil et mènent, pendant cinquante ans, une longue série d'expéditions répressives contre la «commune» de Palmarès.

Ce *quilombo*, comptant jusqu'à 20 000 habitants répartis en une dizaine de villages et s'étendant sur un territoire d'environ 27 000 kilomètres carrés (l'équivalent de la superficie de l'actuelle

Belgique), présente une menace pour le pouvoir colonial. D'une part, il exerce sur les esclaves en captivité un pouvoir d'attraction et constitue un refuge possible en cas de fuite; d'autre part, les marrons mènent régulièrement des raids contre les villages et exploitations agricoles des colons portugais à proximité de Palmarès, afin de se procurer des vivres et d'enlever des femmes, souvent peu présentes dans les communautés marronnes. En 1678, le chef du *quilombo* Ganga Zumba signe un traité de paix avec les autorités portugaises, mais il est empoisonné par les siens qui décident de continuer la lutte sous l'égide du légendaire Zumbi dos Palmares. La commune de Palmarès est finalement détruite en 1695, Zumbi étant tué le 20 novembre. Les Noirs du Brésil accordent une grande importance à cette date couramment nommée «*O dia da Consciência Negra*» (le jour de la conscience noire).

La constitution des communautés marronnes de Jamaïque est un autre exemple marquant de la mise à profit par les esclaves des rivalités entre puissances coloniales. En 1655, les Anglais entreprennent la conquête de cette île, jusqu'alors possession espagnole, ce qui entraîne une fuite massive d'esclaves et la naissance de *palenques*. Les Marrons de Jamaïque se partagent en deux grandes communautés: les *windward maroons* (Marrons au vent) à l'est de l'île et *leeward maroons* (Marrons sous le vent) à l'ouest. Ces camps marrons résistent à deux guerres (*Maroons Wars*) que leur livrent les colons anglais, de 1725 à 1738 puis en 1795-1796.

Il est important de noter que ces communautés marronnes font preuve d'attitudes très variées vis-à-vis du système esclavagiste et du pouvoir colonial. Ainsi, les Marrons de Palmarès utilisèrent eux-mêmes l'esclavage, notamment parce qu'ils étaient trop pris par leur lutte contre les Portugais pour pouvoir consacrer du temps à la production agricole. Les *maroons* de Jamaïque et les «nègres marrons» de Guyane et du Surinam, quant à eux, sauvegardent leur autonomie grâce à des traités, dont l'une des clauses essentielles stipule que les Marrons s'engagent à refouler ou à capturer tout nouvel esclave fugitif. Au contraire, la communauté marronne de Saint-Domingue joue un rôle important dans la révolution qui débouche sur la création l'Etat d'Haïti.⁴

LES GRANDES RÉVOLTES

A la fin de la période esclavagiste (fin du 18^e et 19^e siècles), l'Amérique latine et les Caraïbes connaissent une série de grandes révoltes d'esclaves, qui éclatent dans un contexte général de remise en cause de ce mode d'exploitation et ébranlent profondément le système esclavagiste. Le rapport démographique entre population servile et colons européens facilite aussi une contestation généralisée et profonde de l'économie de servitude.

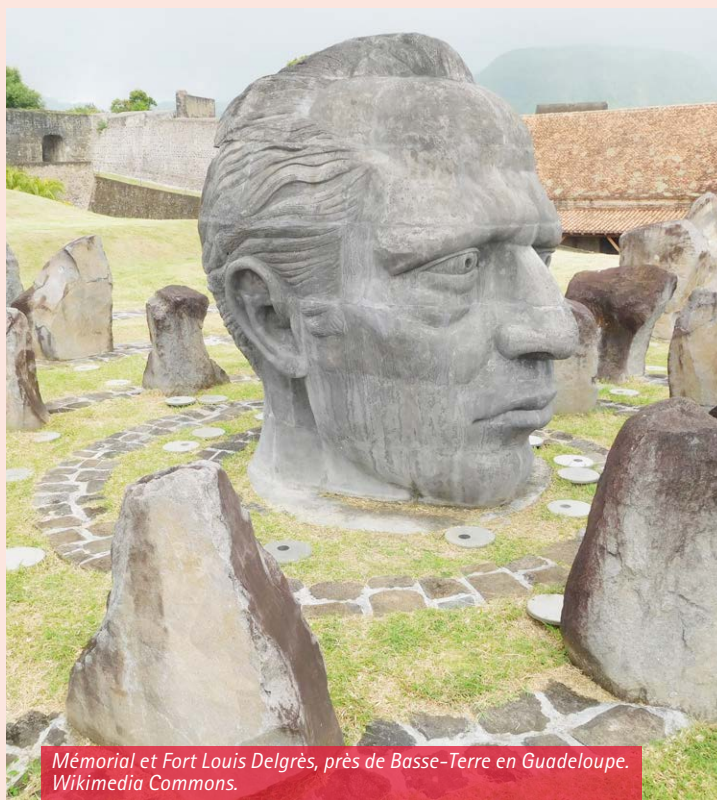
Ainsi, dans la province du Minas Gerais, au Brésil, la proportion d'esclaves par rapport à la population totale passe de 30% au début du 18^e siècle à plus de 40% en 1808. En 1683, il y aurait au Surinam 4300 esclaves pour 800 Blancs. Victor Schoelcher avance le chiffre de 320 000 Noirs pour 20 000 Blancs en 1834 à la Jamaïque. Enfin, c'est à Saint-Domingue que l'expansion sucrière entraîne une augmentation considérable du nombre d'esclaves par rapport au nombre de Blancs : environ 500 000 Noirs pour 50 000 Blancs selon les estimations les plus communément admises. Ce poids démographique croissant et la concentration des populations serviles jouent vraisemblablement un rôle non négligeable dans la conscience que les esclaves ont de leur force et de la position centrale qu'ils tiennent dans ce système de production. La marchandise servile devient alors un être humain capable de s'organiser et de contester l'autorité du maître.

La révolte la plus marquante est sans aucun doute celle des esclaves de Saint-Domingue, une colonie française très prospère. Cette insurrection déclenche dans l'ensemble de l'Amérique latine esclavagiste un vent de résistance dont les effets se font sentir pendant des décennies.

Le mouvement insurrectionnel des esclaves de Saint-Domingue remonte au milieu des années 1750. A partir de là, les «nègres marrons» de l'île intensifient les pillages et les raids contre les plantations, sous la direction de leur chef Makandal. Les marrons n'hésitent pas à tuer les colons blancs et portent un discours anti-esclavagiste et libérateur. La contestation prend davantage d'am-

pleur à partir des années 1780-1790. Dans la nuit du 14 août 1791, un chef marron de l'époque, Boukman, aurait organisé une réunion avec plus de deux cents délégués de plantations afin de préparer un soulèvement des masses serviles.

Cette insurrection éclate dans la nuit du 22 au 23 août 1791, quand des milliers d'esclaves se soulèvent au cri de «Liberté!». On considère qu'environ 1800 cafésières et 250 sucreries sont dévastées, et un millier de colons tués tandis que d'autres s'exilent dans les pays et îles alentours. Des milliers d'esclaves s'enfuient et rejoignent les camps marrons. La révolte est réprimée, Boukman est tué, mais elle constitue l'acte de naissance du processus d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises et de l'indépendance de Haïti. C'est pen-



Mémorial et Fort Louis Delgrès, près de Basse-Terre en Guadeloupe. Wikimedia Commons.

dant cette révolte qu'émerge notamment Toussaint Louverture, futur dirigeant de la guerre d'indépendance de la population de Haïti contre la France.⁵

L'impact de cette rébellion est considérable, l'atmosphère de contestation du système esclavagiste s'en trouve renforcée. En Jamaïque, notamment, où éclate la seconde «Guerre des Marrons» en 1795, à la suite de mauvais traitements que le gouverneur de l'époque inflige à des Marrons repris par les autorités anglaises. En 1831, toujours en Jamaïque, plus de 20 000 esclaves se révoltent contre le système esclavagiste, lors de la *Baptist Rebellion*. L'évènement est alors

comparé à la révolte des esclaves de Saint-Domingue; quelques mois plus tard, le renouvellement d'une partie du Parlement britannique donne la majorité aux abolitionnistes. L'abolition de l'esclavage dans l'Empire britannique est voté en 1833.

De 1795 à 1800, des insurrections et des conspirations d'esclaves minent les colonies espagnoles et portugaises. En 1795, à Coro au Venezuela, les rebelles font explicitement référence aux événements de Saint-Domingue en demandant l'application de la «loi des Français», l'abolition de l'esclavage. Cette influence est d'autant plus notable dans les colonies françaises de la région, Guadeloupe et Martinique, qui connaissent de nombreuses révoltes serviles à partir du rétablissement de l'esclavage par Napoléon, en 1802, jusqu'en 1848, date de son abolition définitive. En Guadeloupe le rétablissement de l'esclavage de 1802 après son abolition en 1794 provoque une révolte. Pour défendre leur liberté, le colonel métis Louis Delgrès, son ami Ignace et la mulâtresse Solitude prennent les armes, rejoints par 200 hommes contre le général Richepance envoyé par Bonaparte. Ils seront écrasés par les troupes débarquées avec Richepance. Les résistances des esclaves furent donc nombreuses et hétérogènes, collectives et individuelles, elle furent de la part de celles et ceux qui eurent recours un moyen de contester leur statut de simple marchandise, de se réapproprier leur humanité, voire leur liberté. Ils arri-

vèrent même parfois à réinventer, de façon éphémère, de nouvelles organisations sociales (au sein des camps marrons, notamment). Ces résistances bousculèrent de façon notable le système esclavagiste et participèrent à l'abolition légale de cette forme d'exploitation. □

1 Frédéric Régent, «La France et ses esclaves, de la colonisation aux abolitions (1620-1848)», Editions Grasset et Fasquelle, 2007.

2 Gérard Thélier, «Le grand livre de l'esclavage: Des résistances et de l'abolition», Orphie, 2010.

3 Nelly Schmidt, «L'abolition de l'esclavage. Cinq siècles de combats, XVIe - XXe siècles», Editions Fayard, 2005.

4 <http://journals.openedition.org/chrhc/1527>

5 Laënnec Hurbon (dir.), «L'insurrection des esclaves de Saint-Domingue (22-23 août 1791)», Karthala, 2000.

Les sociétés anciennes ont-elles été esclavagistes ?

PAR LAURENT RIPART

Pour les historiens des sociétés anciennes, l'esclavage constitue une question particulièrement complexe et discutée, dont l'approche a beaucoup évolué dans les dernières décennies. Ces transformations historiographiques doivent nous amener à repenser les concepts que les marxistes ont élaboré à partir de données aujourd'hui largement périmées, en nous interrogeant en premier lieu sur la notion d'esclavagisme.

« **L'**histoire connaît cinq types fondamentaux de rapports de production : la commune primitive, l'esclavage, le régime féodal, le régime capitaliste et le régime socialiste [...] Sous le régime de l'esclavage, c'est la propriété du maître des esclaves sur les moyens de production ainsi que sur le travailleur – l'esclave qu'il peut vendre, acheter, tuer comme du bétail – qui forme la base des rapports de production. »

Dans ce texte paru en 1938 dans l'Histoire du parti communiste bolchevik de l'URSS, Staline exposait les grands principes de ce que les organisations du mouvement ouvrier définissaient alors comme le « matérialisme historique ». à l'exception de quelques rares voix dissonantes, dont la plus notable était celle de Georg Lukacs, les différents courants de la IIe et de la IIIe Internationale s'étaient en effet mis d'accord pour relire la dialectique matérialiste de Marx et Engels au prisme du scientisme qui dominait alors le champ des idées. Dans cette conception, l'histoire de l'humanité se trouvait définie par une succession de « régimes » caractérisés par leurs « rapports de production ». Après « la commune primitive », autrement dit le « communisme primitif », aurait commencé le « régime de l'esclavage », qui aurait lui-même laissé la place au « régime féodal », c'est-à-dire à l'âge du servage. Chacun de ces stades de l'évolution historique se trouvait défini par un « rapport de production » (maîtres contre esclaves, seigneurs contre serfs, etc.), lui-même déterminé par le niveau des forces productives. Si cet étapisme historiciste, qui permet-



A la fin de la république romaine et aux débuts de l'empire, deux tiers des habitants des campagnes étaient des esclaves. DR.

tait de soumettre les forces dialectiques à d'inexorables « lois de l'histoire », n'est plus guère de mise, il faut aussi s'interroger sur la pertinence même du concept « d'esclavagisme » ou de « régime de l'esclavage » pour définir les sociétés anciennes. Peut-on en effet considérer que les rapports de production des sociétés anciennes auraient été déterminés par l'esclavage, qui aurait été ainsi à la source du prélèvement de surtravail nécessaire à l'existence de l'état et des classes dominantes ? Cette interprétation pose une série de difficultés, dans la mesure où la réalité historique de l'esclavage dans les sociétés anciennes s'avère bien différente du tableau que l'époque romantique a pu

dresser, en concevant l'esclavage antique à l'aune de l'esclavage de plantation que l'Europe capitaliste avait mis en place dans ses colonies.

SOCIÉTÉS À ESCLAVES OU SOCIÉTÉS ESCLAVAGISTES ?

Il peut tout d'abord sembler difficile de considérer que les sociétés anciennes étaient structurellement esclavagistes, dans la mesure où l'esclavage n'a caractérisé qu'une partie d'entre elles. Ainsi l'Égypte, dont le poids dans l'Antiquité fut loin d'être mineur, semble avoir ignoré l'institution même de l'esclavage, jusqu'à ce que les Grecs ne l'introduisent au lendemain de la conquête d'Alexandre

le Grand. S'ils étaient fréquemment placés dans des situations de dépendance, les paysans égyptiens n'étaient pas des esclaves et le surtravail qui leur était arraché provenait d'une structure de prélèvement de nature fiscale ou domaniale et non pas servile. Par ailleurs, si la Mésopotamie, la Grèce ou Rome ont bien été des « sociétés à esclaves », force est toutefois de constater que l'esclavage n'y constituait pas le fondement des rapports de production.

Notre perception de l'esclavage dans les sociétés anciennes a en effet été obscurcie par l'écho de la révolte de Spartacus, dont le personnage historique n'avait d'ailleurs que peu de choses à voir avec le portrait du héros anti-esclavagiste que la tradition romantique a pu construire. Si la société dans laquelle a vécu Spartacus, autrement dit l'Italie méridionale de la fin du 2^e et du début du 1^{er} siècle avant notre ère, avait bien le caractère d'une société esclavagiste, puisque l'essentiel de la production y était réalisé dans le cadre de grands domaines recourant assez largement à une main d'œuvre servile, cette situation était tout à fait exceptionnelle à l'échelle du monde antique.

LE CARACTÈRE EXCEPTIONNEL DES DOMAINES SERVILES

Loin de correspondre à la structure classique du monde gréco-romain, usuellement fondé sur la petite propriété, la constitution de ces grands domaines serviles était en effet le fruit des guerres puniques, qui avaient permis à Rome d'acquérir brutalement d'immenses terres dépeuplées en Italie méridionale, tout en disposant dans le même temps d'une très importante masse d'esclaves grâce au flot de captifs que lui assurait alors sa brutale expansion. Accaparant les fruits de la victoire, la noblesse romaine était parvenue à s'emparer des terres conquises sur Carthage pour les transformer en grands domaines (*latifundia*) dont l'exploitation fut, pour une part non négligeable, confiée à des esclaves. Ce choix ne fut toutefois guère heureux et entraîna pour la république romaine de très nuisibles conséquences, dont les moindres ne furent pas les trois grandes révoltes serviles qui amenèrent le monde romain à renoncer à ce type de grands domaines esclavagistes. L'empire arabo-islamique qui se constitua au lendemain des victoires arabes du

7^e siècle offre un exemple tout à fait comparable, dans la mesure où il eut aussi la tentation de faire appel à des esclaves africains, que l'on appelait alors « Zanj », pour cultiver les domaines dont il s'était emparé dans la basse Mésopotamie perse. Cette concentration d'esclaves s'avéra toutefois extrêmement dangereuse, comme le montra la très violente révolte des « Zanj » qui éclata en 868 et



Cavalier mamelouk ottoman. Dessin de Carle Vernet en 1810. Wikimedia Commons.

que le califat abbasside ne put résoudre qu'au terme d'un lourd conflit de quinze années. Les pouvoirs arabo-musulmans en retinrent la leçon et ce type de domaines esclavagistes disparut dès lors à peu près totalement des terres soumises à l'islam.

Les sociétés anciennes avaient ainsi conscience que l'esclavage constituait un mode d'exploitation d'une telle violence que la mise en place de grandes concentrations serviles ne pouvait déboucher que sur des révoltes serviles, que les classes dirigeantes des sociétés anciennes n'avaient pas les moyens d'éviter. Les sociétés antiques ne disposaient en effet pas des canons et des fusils qui permirent aux Européens de mettre en place dans les colonies leur « économie de plantation », en disposant des moyens de briser dans l'œuf toute révolte servile. Mis à part peut-être quelques moments tout à fait exceptionnels, durant lesquels

une brutale conquête fournissait des masses de vaincus réduits en esclavage, les sociétés antiques n'ont jamais dû compter plus de 15 à 20 % d'esclaves, un seuil au-delà duquel le contrôle de ces masses serviles devenait difficile à assurer.

ESCLAVE ET SALARIÉ

Dans leur grande majorité, ces esclaves étaient d'ailleurs des salariés, qui touchaient le même salaire que les libres. Bien qu'en théorie leur salaire devait revenir intégralement à leur maître, celui-ci leur en laissait toujours une partie, en général suffisante pour que l'esclave puisse parvenir à économiser le pécule nécessaire au rachat de sa propre personne. À la différence de ce que pensait Marx, l'esclavage ne s'opposait donc pas dans l'Antiquité au salariat, mais assurait sur la base du rapport salarial une rente au propriétaire d'esclave. En somme, si l'esclave était théoriquement privé de tout droit, la pratique sociale de l'esclavage était d'une toute autre nature, dans la mesure où les sociétés anciennes avaient dû moduler la violence de l'exploitation servile, afin de la rendre tolérable et par là même socialement viable. Dans ce contexte, les esclaves ne constituaient donc pas une classe, au sens marxiste du terme, puisqu'ils n'exerçaient

pas des fonctions différentes de celles des hommes libres. S'ils étaient surreprésentés dans les fonctions domestiques ou encore dans les tâches pénibles, comme celles afférentes aux mines, aux carrières ou aux briqueteries, aucun métier ne leur était en effet réservé.

L'esclavage antique relevait de ce que les sociologues définissent comme un statut qui pouvait s'appliquer à des travailleurs insérés dans différentes classes sociales. Ainsi, certains esclaves pouvaient exercer des fonctions qualifiées, par exemple dans l'enseignement et surtout dans l'administration, comme ce fut en particulier le cas de l'empire romain dont les services fonctionnaient avec une main-d'œuvre largement servile. Les esclaves étaient aussi souvent utilisés dans un





rôle d'encadrement, en particulier comme intendants des domaines ruraux.



Dans le film de 1960 de Stanley Kubrick, Crassus/Laurence Olivier (à droite) après que ses légions ont anéanti l'armée de Spartacus. DR.

Certains esclaves pouvaient même être employés à des fins policières, comme cela était le cas à Athènes dans la seconde moitié du 5^e siècle avant notre ère, où la police était assurée par des esclaves d'origine scythe.

LA DIVERSITÉ DES STATUTS SERVILES

Plus fréquemment encore, les esclaves étaient utilisés dans des fonctions militaires, par exemple dans la Grèce classique, où ils servaient aux hoplites de « valets d'armée », autrement dit d'auxiliaires des combattants. L'empire arabo-islamique offre de ce point de vue un cas extrême mais néanmoins significatif, dans la mesure où l'armée n'y fut plus constituée, à partir du 9^e siècle, que par des contingents d'esclaves. Ce choix fut à l'origine de l'importation massive d'esclaves par le monde musulman, qui avait besoin de très nombreux esclaves turcs ou slaves pour remplir ses casernes. Très vite, ces armées d'esclaves jouèrent un rôle essentiel dans la vie politique des terres dominées par l'islam, ce qui permit la constitution à partir du 13^e siècle de

régimes « mamelouks », où le pouvoir politique était assuré par des contingents d'esclaves, parmi lesquels était élu le sultan. Certains esclaves pouvaient même

intégrer les classes dominantes, en profitant des liens particuliers que leur statut leur permettait d'entretenir avec de puissants personnages. Si l'esclave était un être socialement considéré comme abject, son statut pouvait aussi favoriser sa carrière et il existe de nombreux exemples d'hommes libres qui choisissaient volontairement de devenir esclaves, afin d'occuper l'une de ces fonctions d'encadrement que les maîtres réservaient à ceux qui leur étaient étroitement liés par des liens serviles. Le Digeste (XL, 12, 1-6), autrement dit le code de jurisprudence rassemblé par Justinien, décrit ainsi des procès dans lesquels des enfants attaquaient leur père pour les avoir condamnés à rester esclaves en refusant de se faire affranchir, afin de ne pas perdre les avantages qu'il tirait de la brillante carrière administrative que son statut servile lui permettait de mener. Par ailleurs, la notion même d'esclave est souvent difficile à manier, dans la mesure où les sociétés anciennes présentent des niveaux très divers de servilité, allant sans solution de continuité de la déshumani-

sation la plus totale à une dépendance voisine du servage. Cette servilité était organiquement liée au travail productif, comme en témoigne le fait qu'il est souvent difficile de trouver dans les sociétés anciennes de véritables travailleurs libres, ce qui tend à montrer que le travail y avait toujours une dimension servile. Pour le dire autrement, les sociétés anciennes organisaient leurs rapports de production dans un cadre de travail contraint, mais celui-ci ne relevait pas nécessairement de l'esclavage et prenait, le plus souvent, la forme du servage, voire même d'un simple rapport de dépendance.

LES LIMITES DE L'EXPLOITATION ESCLAVAGISTE

Si ainsi les sociétés anciennes furent bien, du moins dans leur majorité, des « sociétés à esclaves », il est donc plus difficile de considérer que l'esclavage aurait été le fondement de leurs rapports de production, autrement dit qu'elles auraient relevé d'un véritable « système esclavagiste ».

Dans les sociétés précapitalistes, les esclaves ne constituaient en fait qu'une minorité, aux statuts par ailleurs très variables, qui ne formaient pas une classe au sens marxiste de ce terme. Surtout, si leur sort était souvent peu enviable, leur exploitation rencontrait d'évidentes limites, dans la mesure où les sociétés anciennes ne disposaient que d'une faible puissance de coercition.

Dans la grande majorité des cas, l'exploitation esclavagiste se concrétisait dans l'Antiquité par la création d'une économie de rente qui amenait le maître à prélever une partie du salaire que l'esclavage gagnait en effectuant un travail dans des conditions similaires à celles des hommes libres.

Cette situation était la conséquence d'un rapport de classe autrement moins dégradé que celui que les esclaves africains subissaient dans les plantations de l'Europe capitaliste. Les propriétaires d'esclaves de l'Antiquité n'avaient pas les moyens des planteurs d'Ancien Régime et savaient qu'ils ne pourraient exploiter leurs esclaves qu'en rendant leur sort tolérable, ce qui les amenait en particulier à leur offrir la perspective d'un affranchissement. □

Pour en savoir plus

- Youval Rothman, *De la Méditerranée antique à la Méditerranée médiévale, VI^e - XI^e siècles*, Paris, 2004.
- Jean Andreau et Raymond Descat, *Esclaves en Grèce et à Rome*, Paris, 2006.
- Paulin Isnard, « Écrire l'histoire de l'esclavage. Entre approche globale et perspective comparatiste », dans *Annales. Histoire et sciences sociales*, 2017/1, p. 7-43.

Conséquences actuelles de l'esclavage : le cas des Etats-Unis

PAR LANCE SELFA, DANNY KATCH, JUAN MIRANDA

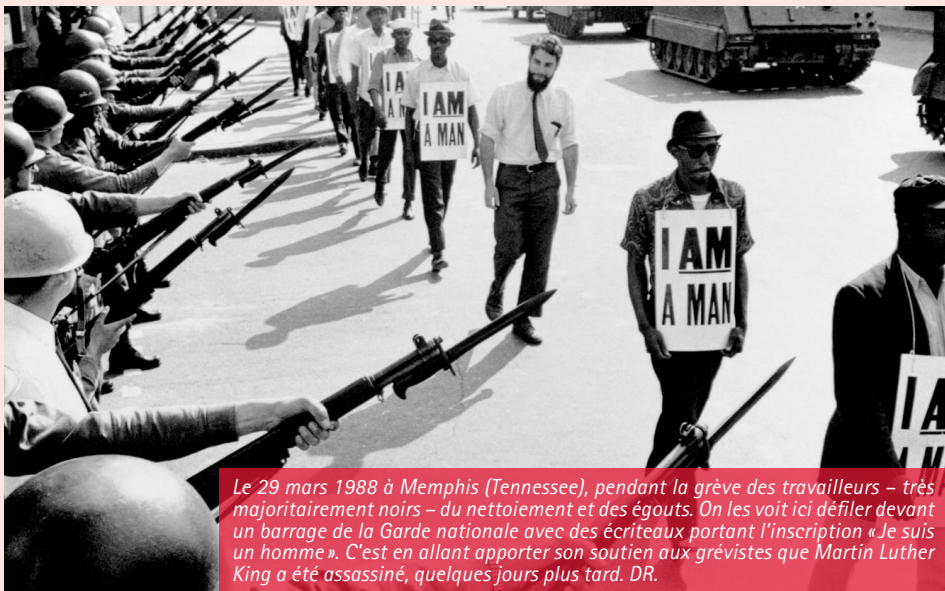
Les Etats-Unis sont un des pays, et en tout cas le grand pays, où l'histoire esclavagiste continue d'influencer largement les rapports sociaux, économiques et politiques. Pour en donner un aperçu, nous publions ici des extraits de trois articles parus en 2015 et 2016 sur socialistworker.org, le site de l'International Socialist Organization (édition et traduction, Régine Vinon).

L'ESCLAVAGE AUX RACINES DU RACISME'

(...) La traite a formé de nombreuses sociétés, de l'Argentine moderne au Canada. Ces sociétés différaient entre elles dans l'utilisation qu'elles faisaient des esclaves et quant au niveau de brutalité du régime qu'elles leur imposait, tandis que le degré de mixité autorisé était propre à chacune. Mais aucune société n'est devenue aussi raciste, en insistant sur la séparation raciale et en instituant un système de règles fondé sur la couleur de peau, que les colonies anglaises qui sont devenues les Etats-Unis (...)

Les colonies nord-américaines sont nées au début du 17^e siècle, pour la plupart en tant que petites entreprises privées. Le but des colons, outre la survie, était de se procurer une force de travail qui puisse produire de grandes quantités d'indigo, de tabac, de sucre et autres produits qui pourraient être vendus en Angleterre. De 1607, lorsque Jamestown a été fondée en Virginie, jusqu'en 1685, la première source de travail agricole a été les serviteurs blancs sous contrat.

Les colons ont d'abord essayé de contraindre les indigènes à travailler. Mais les Indiens refusaient de devenir les serviteurs des Anglais. Ils résistèrent au travail forcé et s'enfuirent, connaissant bien mieux l'environnement que les Anglais. Les colonies entreprirent alors de chasser les Indiens. Puis les colons se tournèrent vers des serviteurs blancs, majoritairement de jeunes hommes, anglais ou irlandais, obligés de travailler pour un propriétaire de plantation pour une durée fixe de quatre à sept ans. Ils recevaient le gîte et le couvert, mais n'étaient pas payés. Ils ne pouvaient pas s'en aller travailler pour un autre plan-



Le 29 mars 1968 à Memphis (Tennessee), pendant la grève des travailleurs – très majoritairement noirs – du nettoyage et des égouts. On les voit ici défiler devant un barrage de la Garde nationale avec des écriteaux portant l'inscription « Je suis un homme ». C'est en allant apporter son soutien aux grévistes que Martin Luther King a été assassiné, quelques jours plus tard. DR.

teur. Il fallait qu'ils servent jusqu'à la fin de leur engagement, après quoi ils pouvaient être en condition d'acheter de la terre et de démarrer leur propre ferme. Pendant la plus grande partie du 17^e siècle, les planteurs essayèrent de se débrouiller avec une force de travail majoritairement blanche, quoique multiraciale. Pour eux, cette situation devint cependant de plus en plus frustrante. Ils devaient recruter perpétuellement de nouveaux travailleurs à la fin du terme des engagés. En outre, lorsque les serviteurs achevaient leur contrat et décidaient de démarrer à leur tour une exploitation, ils pouvaient devenir des concurrents pour leur précédents maîtres.

Et puis, les planteurs n'appréciaient pas « l'insolence » des Blancs. Le milieu du 17^e siècle a été en Angleterre une période de révolution, avec l'écllosion d'idées de liberté individuelle contre la monarchie. Les planteurs étaient royalistes, mais leurs serviteurs avaient tendance à faire valoir

leur « droit en tant qu'Anglais » à une meilleure nourriture, des vêtements de meilleure qualité et des jours de repos.

Au 17^e siècle, des esclaves noirs travaillaient sur des plantations en petit nombre. Mais jusqu'à la fin du siècle, il était plus coûteux pour les planteurs d'acheter des esclaves noirs que des engagés blancs. Les Noirs vivaient dans les colonies sous différents statuts : certains étaient libres, d'autres esclaves ou encore serviteurs.

Jusqu'en 1661, la loi de Virginie ne comportait pas de dispositions relatives à un esclavage à vie, perpétuel, et ne faisait même pas de différence entre les serviteurs noirs ou blancs. Les Noirs pouvaient faire partie d'un jury, posséder des terres et exercer d'autres droits. Le comté de Northampton, en Virginie, reconnaissait les mariages inter-raciaux et, dans un cas, autorisa un couple de Noirs à adopter un enfant blanc



abandonné. Il y eut même quelques exemples de Noirs libres possédant des serviteurs blancs. En Caroline du Nord, les Noirs libres avaient le droit de vote.



Le 14 août 2016 à Durham, des manifestants ont abattu une statue confédérée (« En mémoire de nos garçons qui portaient le gris ») en réaction au crime des suprématistes blancs, deux jours plus tôt à Charlottesville. DR.

Les calculs économiques des planteurs jouèrent un rôle décisif dans la décision des colonies de généraliser le travail des esclaves. A la fin du 17^e siècle, le prix d'un engagé blanc dépassait le prix d'un esclave noir. Un planteur pouvait acheter un esclave africain à vie pour le même prix qu'un engagé blanc pour 10 ans. Ainsi que l'explique Eric Williams :

« Là se trouve l'origine de l'esclavage noir. La raison en fut économique, et non raciale. La raison n'était pas la couleur de la peau, mais le coût du travail. Le planteur serait allé sur la lune, si nécessaire, pour trouver une force de travail bon marché. L'Afrique est plus proche que la lune, plus proche aussi que les nations plus peuplées de l'Inde ou de la Chine. Mais leur tour viendrait bientôt. »

La peur chez les planteurs d'un soulèvement multiracial les poussa vers le choix de l'esclavage racial. Comme à cette époque il n'y avait pas dans les colonies de stricte division du travail entre Blancs et Noirs, de nombreux complots furent ourdis – mais finalement déjoués et réprimés – qui impliquaient à la fois des esclaves noirs et des engagés blancs. Le plus important fut la rébellion de Bacon, un soulèvement qui sema la terreur, en 1676, chez les planteurs de la Tidewater virginienne. Plusieurs centaines de fermiers, de serviteurs et d'esclaves se mirent en

action pour contraindre le gouvernement colonial à saisir et à distribuer des terres indiennes. Le conflit s'élargit à des demandes de baisses d'impôts et à des manifestations de ressentiment envers l'establishment de Jamestown. Le planteur Nathaniel Bacon aida à organiser une armée de Blancs et de Noirs qui mit James-

town à sac et força le gouverneur à s'enfuir. L'armée rebelle tint pendant huit mois avant d'être défaite par la Couronne. Cette rébellion marqua un tournant. D'un côté, les planteurs firent quelques concessions aux Blancs libres, leur accordant le droit de vote et diminuant leurs impôts. De l'autre, ils décidèrent de se tourner vers l'esclavage racial à grande échelle. Comme l'a écrit l'historienne Barbara Jeanne Fields, « jusqu'à ce que l'esclavage devint systématique, il n'y avait pas besoin d'un code des esclaves. Et l'esclavage ne pouvait pas devenir systématique tant qu'un esclave africain à vie coûtait le double d'un engagé anglais pour cinq ans. »

Après avoir décidé que des esclaves africains cultiveraient les terres les plus rentables des colonies nord-américaines, les planteurs mirent en place des institutions et une idéologie destinées à asseoir et conforter la suprématie blanche. Le travail non libre devint pour l'essentiel le travail de Noirs. Les lois et idées visant à souligner le statut de sous-hommes des Noirs, en un mot, l'idéologie du racisme et de la suprématie blanche, s'installèrent pleinement sous la génération suivante (...) Comme l'a écrit l'auteur marxiste C.L.R. James, « la conception de la division des gens par races débuta avec le commerce des esclaves. La chose était si choquante, si oppo-

sée à toutes les conceptions de la société des religions et des philosophes, que l'unique justification permettant d'y faire face était la division entre races et le fait que les Africains étaient une race inférieure. » (...)

L'idéologie de racisme et de suprématie blanche des propriétaires d'esclaves a aidé à diviser la population laborieuse, en attachant les Blancs pauvres aux propriétaires d'esclaves. Le grand militant abolitionniste Frederick Douglass comprenait ainsi cette dynamique : « l'hostilité entre Blancs et Noirs dans le sud s'explique facilement. Elle a ses racines dans le rapport d'esclavage. Les maîtres ont assuré leur ascendant sur les Blancs pauvres et sur les Noirs en dressant les uns contre les autres jusqu'à en faire des ennemis. Ils les ont divisés pour mieux les dominer. Les propriétaires d'esclaves ont dénoncé l'émancipation en disant qu'elle mettrait Noirs et Blancs sur un pied d'égalité. »

L'INCARCÉRATION DE MASSE DES NOIRS²

(...) Les Noirs étant très surreprésentés dans les prisons [alors qu'une grande partie des personnes ayant été condamnées perd ses droits civiques, Ndlr], cela veut dire que 150 ans après l'abolition de l'esclavage, le gouvernement américain revient à l'idée que des millions d'Africains-Américains ne sont pas considérés comme des hommes à part entière. Cela montre jusqu'à quel point va le système dans ce qu'on a appelé « le nouveau Jim Crow³ ». C'est un troisième régime d'oppression raciste, venant après l'esclavage puis la ségrégation dans le Sud, qui s'est mis en place dans les années 1980-90 et est aujourd'hui considéré comme normal.

L'incarcération de masse est au cœur du Nouveau Jim Crow. L'extension du contrôle de l'Etat, à travers le système de justice criminelle, sur un secteur de la population plus large que ce que l'on a jamais vu dans aucun autre pays, est considéré comme de la démocratie. Quasiment 7 millions de personnes, un adulte sur 35, étaient en 2013 soit incarcérées, soit en liberté conditionnelle ou en probation.

Les Noirs et les Latinos représentent près de 60% des prisonniers, alors qu'ils ne constituent que 30% de la population. La NAACP⁴ a estimé qu'un homme noir sur trois risque de passer une partie de sa vie en prison, et les chiffres montent inexorablement pour les femmes noires. Même ces chiffres minimisent cependant l'étendue de l'incarcération de masse parmi les pauvres et les travailleurs africains-américains. Des 30% de Noirs sans diplôme,

un sur quatre est emprisonné en ce moment même.

Mais le système d'incarcération de masse s'étend au-delà des murs de prison pour opprimer les Africains-Américains du berceau jusqu'à la tombe. Les enfants noirs représentent 18% des élèves de maternelle, mais 48% de ceux qui renvoyés. Les Noirs et les Latinos constituent 70% des élèves qui sont arrêtés alors qu'ils sont à l'école. Ceux qui sont renvoyés et arrêtés ont toutes les chances de ne pas recevoir leur diplôme du secondaire, ce qui augmente pour eux le risque de finir en prison.

Une fois sortis de prison, ils affrontent les lois punitives qui les réduisent à des citoyens de seconde zone. Ils sont le plus souvent exclus de l'accès aux bourses d'études, aux logements sociaux et autres avantages sociaux, et peuvent être discriminés légalement par les employeurs et les propriétaires de logement.

L'incarcération de masse est un système de contrôle social fondé sur le racisme (...) Il est important de comprendre que le racisme de l'incarcération de masse va plus loin que l'arrestation et l'emprisonnement. Des études ont montré que les Noirs qui ne sont pas des criminels ont moins de chances de décrocher un entretien d'embauche que des Blancs ayant un casier judiciaire, et il est hélas incontestable que les Noirs et les Latinos sont plus soumis aux violences policières que les Blancs.

Mais il est également important de reconnaître que, tout comme l'esclavage et la ségrégation ont été des systèmes visant à dominer en les divisant à la fois les Noirs et les Blancs pauvres, l'incarcération de masse est une nouvelle institution raciste qui a permis à l'Etat américain de renforcer considérablement son pouvoir sur tous les travailleurs.

Dans un sens, l'intensité du contrôle gouvernemental sur des millions de vies noires à travers l'incarcération de masse rappelle l'esclavage. Mais d'un autre côté, les deux systèmes sont très différents. L'esclavage était fondé sur l'exploitation d'un travail exténuant à un coût aussi réduit que possible. Les prisons, en revanche, nécessitent beaucoup d'argent, environ 30 000 dollars par détenu selon l'Institut Vera de Justice, pour s'assurer qu'une population composée majoritairement de jeunes hommes en bonne santé ne fasse rien de productif (...)

Pour l'essentiel, le nouveau Jim Crow n'est pas un système d'exploitation, mais de répression brute et de contrôle social destiné à rendre de larges secteurs de la popu-

lation plus facilement exploitables ailleurs.

A L'ÉTÉ 2016, LA « GUERRE DES STATUES »¹

(...) Les statues en l'honneur des confédérés et des propriétaires d'esclaves ont été massivement érigées pendant la mise en œuvre des lois Jim Crow et l'essor d'organisations terroristes comme le Ku Klux Klan, dans le but de semer la peur parmi les Noirs et de réécrire l'histoire américaine autour de l'idée de « la cause perdue ».

Dans une interview au *Herald Sun*, le professeur d'histoire James Leloudis explique que ces monuments étaient plutôt tournés vers l'avenir que vers le passé : « les monuments qui ont été installés dans les années 1910 et 1920 avaient un but ouvertement politique. (...) ils étaient destinés aux jeunes de Caroline du Nord nés après les luttes sur la suprématie blanche de la fin du 19^e siècle. Les initiateurs de ces monuments exprimaient clairement leur intention d'éduquer les jeunes dans le sens d'une légitimation des lois ségrégationnistes et du droit des hommes blancs à diriger le pays. »

Et comme nous le savons, ces monuments continuent d'être le point de ralliement de la haine, la violence et la bigoterie. A Charlottesville, une statue du général confédéré et propriétaire d'esclaves Robert E. Lee a servi de point d'ignition eu rassemblement « Unissons la droite » des suprémacistes blancs, qui ont terrorisé les paroissiens d'une église noire et agressé les contre-manifestants, un de leurs membres fonçant avec sa voiture dans la foule, en tuant Heather Heyer et en blessant 19 autres personnes.

La ville de Charlottesville a décidé de retirer ces statues, mais l'application de ce vote a été freinée par la justice et par les réactions d'organisations d'extrême droite. Voilà qui illustre pourquoi nous ne pouvons pas compter sur l'Etat pour combattre le racisme, la haine et la bigoterie. Cela doit être une lutte collective.

Les actions menées dans la ville de Durham (Caroline du Nord)⁶ offrent aux militants de tout le pays une série de leçons sur comment s'organiser pour aller de l'avant, le plus important étant la nécessité de collaborations larges, de l'organisation et de l'action directe de masse pour combattre et défaire les suprématistes blancs. Les actions réussies ont reposé sur la collaboration de groupes comme Durham Beyond Policing (Durham au-delà du maintien de l'ordre), Workers World Party [une scission maoïste

du SWP étatsunien dans les années 1950, Ndlr], Black Young Project 100 [une association de militant-e-s noir-e-s de 18 à 35 ans, Ndlr], Southerners on New Ground (Les gens du Sud sur de nouvelles bases) et Industrial Workers of the World, parmi d'autres. Ces organisations ont mis en commun une large gamme d'expériences et mobilisé rapidement des secteurs significatifs tout en garantissant un certain niveau de sécurité, ce qui a joué un rôle clé afin d'encourager les gens à rejoindre les manifestations (...)

[Plusieurs de ces groupes] avaient précédemment appelé à des piquets hebdomadaires pour protester contre le projet de la municipalité de construire un nouvel immeuble de police, en exigeant à la place un « Budget du peuple » qui garantisse le bon financement des écoles, des logements de qualité et une nourriture saine, entre autres besoins.

Des groupes tels que Durham Beyond Policing avaient quant à eux mobilisé contre d'autres aspects du suprématisme blanc, tels que la brutalité de la police et les prisons. Comme l'a dit un membre du WWP, Dante Strobino, « il est important d'abattre ces monuments, mais c'est en s'organisant autour de ces aspects réels de la suprématie blanche dont les gens font l'expérience quotidienne que nous pourrions continuer à mobiliser dans la lutte contre le racisme et le capitalisme ».

En nous organisant autour d'exigences concrètes pour une assurance maladie universelle, des salaires décents, de l'eau propre, contre les brutalités policières et autres, nous pouvons lier toutes ces luttes à un combat plus large pour transformer la société et la libérer du racisme et de toute oppression. □

1 <https://socialistworker.org/2015/04/09/slavery-and-the-roots-of-racism>, article de Lance Selfa.

2 <https://socialistworker.org/2015/06/11/confronting-the-incarceration-nation>, article de Danny Katch.

3 En référence aux « lois Jim Crow » (du nom d'un personnage qui fut le premier à se produire en public en se noircissant le visage et les mains), une série de règlements promulgués dans le sud des Etats-Unis, entre 1876 et 1964, afin d'y instaurer la ségrégation raciale. Le nom de Jim Crow est devenu synonyme de ségrégation raciale.

4 NAACP: National Association for the Advancement of Colored People (association nationale pour la promotion des gens de couleur), une des associations nord-américaines les plus anciennes de défense des droits civiques, fondée en 1909.

5 <https://socialistworker.org/2017/08/24/now-is-the-best-time-to-take-down-racism>, article de Juan Miranda.

6 Comportant une importante population africaine-américaine (38,8% en 1970), Durham avait déjà été en pointe du grand mouvement des droits civiques (Ndlr).

Trump et la «révolte réactionnaire»

PAR HENRI WILNO

A bien des égards Donald Trump est une énigme : comment un tel individu a-t-il réussi à devenir président des Etats-Unis ? Quel est le projet de cet homme imprévisible et capricieux qui s'exprime à coups de tweets ?

Le livre de Daniel Tanuro permet de percer certains des aspects de l'énigme et, surtout, de ne pas s'arrêter à la surface des choses : « le «moment Trump», au-delà de la personnalité de celui qui l'incarne, correspond à une réaction de certains segments de la société et du capital étatsunien face à une nouvelle phase du capitalisme mondial et à ses incertitudes. Une phase où les Etats-Unis apparaissent affaiblis tandis que sur fond de crise économique, s'élève une future nouvelle superpuissance : la Chine.

Daniel Tanuro décrit Donald Trump en capitaliste champion de la combine et de la fraude fiscale qui s'est transformé en une star des médias. A partir de 1985, ses ambitions politiques commencent à s'affirmer. Il cultive une image à la fois d'entrepreneur à succès et de sécuritaire, anti-impôts et raciste. Tanuro fait justice de l'idée selon laquelle Trump doit sa victoire à la classe ouvrière blanche ; il souligne que l'abstention des classes populaires (dégoûtées du néo-libéralisme des Démocrates) a coïncidé avec la mobilisation de la petite-bourgeoisie et de groupes religieux (comme les chrétiens évangélistes). La campagne de Trump a aussi eu l'appui, notamment médiatique, de courants idéologiques réactionnaires et d'une fraction de l'extrême droite patronale, persuadés qu'il fallait s'écarter du consensus entre les deux grands partis pour enrayer le déclin de l'impérialisme US. Pour Tanuro, même si le système électoral américain y a contribué, l'élection de Trump n'est pas un « accident de parcours » mais le « signe de l'entrée dans une ère nouvelle ».

Dans tous les pays capitalistes se renforcent les tendances autoritaires, sous des formes qui dépendent de l'héritage historique de chacun d'entre eux. Dans le même temps, la « gouvernance » néolibérale est discréditée auprès de larges secteurs de la population. Les partis dominants n'apparaissent plus que comme les fondés de pouvoir du grand

capital. Dans ce contexte, explique Tanuro, les classes populaires cherchent confusément les voies d'une alternative à gauche ou s'abstiennent aux élections, tandis que la petite-bourgeoisie et des



Daniel Tanuro, « Le moment Trump – Une nouvelle phase du capitalisme mondial », Demopolis, 2018, 214 pages, 19 euros.

strates inférieures de la bourgeoisie sont attirées par une «révolte réactionnaire» dirigée à la fois contre le néolibéralisme et contre les luttes des exploités et opprimés.

Trump est le produit de cette situation dans le contexte américain, instrumentalisant cette révolte réactionnaire au service d'« un projet de capitalisme sauvage, brutal et très autoritaire ». Pour renforcer son assise politique, il cherche à se concilier des fractions du syndicalisme américain (et non à affronter les syndicats en bloc comme le souhaiteraient des Républicains traditionnellement antisindicaux) ; c'est une des dimensions de sa dénonciation, au nom de l'emploi, des réglementations environnementales et de la concurrence étrangère.

Contrairement à ce que soutiennent certains intellectuels de la gauche américaine, Tanuro démontre que le « trumpisme » n'est pas un fascisme ou un néofascisme, tout en expliquant qu'il est plus dangereux qu'un régime conservateur « normal ». A l'extérieur, Trump

multiplie les risques de conflits tandis qu'à l'intérieur, il crée les conditions pour un développement d'une extrême droite de masse. Enfin, et ce n'est pas le moindre problème, son négationnisme climatique est tout simplement criminel.

L'ouvrage contient également un bilan de la première année de pouvoir de Donald Trump. Globalement, au-delà des aléas parlementaires et de l'instabilité de son entourage, Trump a réussi à largement démanteler l'Obamacare, il a remis en cause les réglementations environnementales et les (faibles) restrictions aux agissements spéculatifs des banques, a fait adopter une réforme fiscale très favorable aux hauts revenus et aux entreprises. Avec le haut état-major, il a mis en chantier une doctrine militaire qui banalise le nucléaire. Malgré une équipe présidentielle instable, Trump fait donc avancer des choses essentielles pour le capital US et, quand certaines des promesses démagogiques de campagne ne sont pas tenues, il se pose en victime des politiciens de Washington.

Certains observateurs spéculent régulièrement sur la volonté du « grand capital » de se débarrasser de Trump. De grands dirigeants économiques se sont effectivement hérissés de divers épisodes (tout dernièrement les mesures protectionnistes) mais Tanuro insiste à juste titre sur le fait que « le capital n'existe que sous la forme de capitaux nombreux qui se font concurrence » et « ont des intérêts partiellement divergents (...) Certains secteurs soutiennent sa politique avec enthousiasme, d'autres misent sur elles – ou la contestent – pour une raison déterminée ». Ces différents secteurs du capital savent certes s'unir « pour agir politiquement quand un danger exceptionnel menace leur système d'exploitation, mais ce n'est pas le cas pour le moment avec Trump ».

Dans l'immédiat Trump, pourtant cerné par diverses affaires, a commencé à préparer la campagne pour sa réélection en 2020. Que l'on soit convaincu ou non par certains aspects de son analyse, l'ouvrage de Daniel Tanuro, qui mobilise une masse d'informations, fournit une des analyses les plus approfondies du phénomène Trump. Qui veut aller au-delà des anecdotes devrait le lire. □

B. Traven : l'homme qui n'était de nulle part

PAR LUCIEN SANCHEZ

La réédition chez Libertalia de la biographie de Traven écrite par Rolf Recknagel est l'occasion de redécouvrir un écrivain à l'œuvre et au parcours très singuliers.

Le nom de B. Traven apparaît pour la première fois en 1925 lorsque le rédacteur en chef du quotidien *Vorwärts*, organe du SPD, reçoit du Mexique un roman intitulé *Les cueilleurs de coton*, avec ces précisions : « Nom d'auteur : B. Traven. Adresse B. Traven, Tampico, boîte postale 972. » Après la troisième livraison dans *Vorwärts*, La Guilde du Livre Gutenberg, établie à Leipzig, propose à Traven l'édition de son roman. D'autres suivront, dont *Le Vaisseau des morts* (1926), *Le Trésor de la Sierra Madre* (1927) et *La révolte des pendus* (1936). Traven se présente alors comme un Américain, né aux USA de parents américains. Des hypothèses fantaisistes circulent déjà : derrière B. Traven se cacherait London, Ambrose Bierce mystérieusement disparu au Mexique, ou même le fils illégitime du kaiser Guillaume II. Et il faudra attendre encore des années avant que son identité ne soit formellement établie par les recherches de Rolf Recknagel.

DES CONSEILS OUVRIERS DE BAVIÈRE AU MEXIQUE

En réalité, dès la parution du *Vaisseau des morts*, deux écrivains allemands – Oskar Maria Graf et Eric Müsham – se souviennent d'un de leurs compagnons de lutte du temps de la République des conseils de Munich (1918/1919) : « un homme qui écrivait avec la même passion et préservait son anonymat avec la même obstination. Il s'agissait de Ret Marut, rédacteur en chef de la revue *Der Ziegelbrenner* (Le Fondateur de Briques). »

Ret Marut s'était fait connaître à Munich dès 1917 par la publication de cette revue anarchiste, violemment antimilitariste. Unique rédacteur, il la diffusait par abonnements avec l'aide de sa compagne d'alors, Irène Mermet. Le 7 novembre 1918 se crée la République des conseils de Bavière, à laquelle Marut participe activement. Responsable de la presse auprès du Conseil, il présente un projet de réorganisation radical, lui qui écrivait :

« pas une réunion, pas une assemblée d'êtres humains ne doit se dérouler sans que retentisse la déflagration de votre cri : Anéantissez la presse ! »

La répression s'abat féroce sur la République des conseils et Traven est arrêté le 2 mai. Alors que nombre de ses compagnons sont fusillés, il réussit à s'enfuir, erre durant plus de deux ans tout en continuant à publier *Der Ziegelbrenner* sous divers pseudonymes. Le dernier numéro du journal paraît en décembre 1921. Il quitte l'Allemagne avec sa compagne, passe au Luxembourg, puis en Belgique et en Hollande, avant de débarquer en août 1923 en Grande-Bretagne. Le 30 novembre 1923 il est arrêté à Londres et emprisonné. Libéré le 15 février 1924, il réussit à s'embarquer sur un cargo, vers Tampico, port mexicain où il arrive en juin. Mais qui était Ret Marut ? Sa première trace remonte à 1907 : comédien et régisseur à Essen, puis « jeune premier » au théâtre. En 1913, il publie sa première nouvelle. Fin 1915, il part pour Munich accompagné d'Irène Mermet et s'inscrit comme citoyen américain et étudiant en philosophie. Mais avant 1907 Traven a vraisemblablement été marin. La vie dépeinte à bord de la *Yorikke* dans le *Vaisseau des morts* revêt une telle authenticité qu'on a du mal à croire qu'elle ne repose pas sur une expérience personnelle. Mais il est à peu près certain que nous ne connaissons jamais la véritable identité de Traven/Marut.

L'ANARCHISTE

Quand Traven débarque au Mexique, il sait où il met les pieds. Les anarchistes européens étaient bien informés sur la révolution mexicaine. Traven, qui a travaillé un temps à Tampico dans les entreprises du pétrole, a sans doute rencontré les cercles de l'anarcho-syndicalisme et du syndicalisme révolutionnaire par le biais des IWW (Industrial Workers of the World). Ce courant, certes minoritaire, joua un rôle non négligeable dans les luttes ouvrières aux États-Unis de 1905 aux lendemains de la Première Guerre mondiale, et avait constitué une branche au Mexique en 1918 sous l'impulsion de Linn A.E. Gale, qui dut fuir les USA en 1917.

Traven a peut-être rencontré Gale, le nom utilisé pour le personnage principal de quatre de ses œuvres : *Les cueilleurs de coton* (dont le titre original est *Der Wobbly*, ce vocable désignant les activistes des IWW), *Le Vaisseau des morts*, *Le Pont dans la jungle* et enfin une de ses nouvelles les plus célèbres, *Le Visiteur du soir*. Cependant, il ne semble pas avoir milité dans la section mexicaine des IWW. Il apparaît en effet dans ses écrits comme un anarchiste individualiste, très influencé par l'œuvre de Max Stirner dont il possédait les écrits. Pour celles et ceux qui ont vu le film *Le jeune Marx*, Stirner apparaît dans l'une de ses premières scènes, à la rédaction de *La Gazette Rhénane*. Stirner est connu pour son ouvrage *L'Unique et sa Propriété*, dans lequel il récuse toute transcendance ou toute instance susceptible de limiter la liberté des individus : l'Etat d'abord, et toutes les institutions qui vont avec, mais aussi la presse, la religion, la morale, les partis, les syndicats. L'Unique, c'est Moi avec un M majuscule, débarrassé de l'influence de toutes les idéologies et appareils. Philosophe quelque peu oublié aujourd'hui – mais bien connu dans la mouvance anarchiste –, Stirner eut tout au long de la deuxième partie du 19^e siècle une grande influence. Ce n'est pas pour rien que Marx consacre une bonne partie de *L'Idéologie allemande* à combattre les thèses de celui qu'il surnommait le « Don Quichotte de la libération individuelle. » Ainsi Stirner écrit : « Je suis propriétaire de mon pouvoir, et Je le suis quand Je Me reconnais comme Unique. » Tout au long de l'œuvre de Traven, on retrouve les traces de cette influence. Dans *Le Fondateur de briques*, il conclut ainsi la relation de son arrestation : « Des trois entités Etat, gouvernement et Moi, c'est Moi le plus fort. Retenez bien ça ! » Et dans *Le vaisseau des morts* : « C'est seulement en changeant les pratiques, en pensant autrement pour s'opposer aux pères, aux papes, aux saints et aux responsables, que l'humanité a ouvert de nouvelles perspectives et a laissé espérer qu'on pourra



peut-être un jour observer quelque progrès. Ce jour lointain sera en vue lorsque les hommes ne croiront plus aux institutions, aux autorités, à une religion quelconque, quel que soit le nom qu'on veuille lui donner.»

TRAVEN ET LES INDIENS

A partir de 1924 il vit chez des Indiens, au sud du Mexique, puis s'établit à Tampico où Irène Mermet le rejoint. C'est l'époque des premiers romans. Il participe à des expéditions archéologiques et ethnologiques au Chiapas comme photographe, sous le nom de Traven Torsvan, tout en suivant des cours de civilisation et d'histoire à Mexico. Sa formation de photographe, il la doit à un professionnel de la photo, Weston, très lié à des hommes et des femmes célèbres dans la gauche mexicaine et internationale et que Patrick Deville, dans son roman *Viva*, dénomme «le groupe des treize» : Diego Rivera, Tina Modotti, Frida Khalo, David Siqueiros, Traven, Orozco, ... La plupart d'entre eux – mais pas Traven – rencontreront Trotsky, y compris pour tenter de l'assassiner (Siqueiros). En 1931, il s'installe près d'Acapulco et obtient une carte de séjour au nom de Traven-Torsvan, né à Chicago le 4 mars 1890.

Puis c'est le « cycle de l'Acajou », avec *La Charrette*, *Gouvernement*, *La Révolte des Pendus* et *Le Général de la jungle*. Tous ses romans, à l'exception du *Vaisseau des morts*, et dans une moindre mesure *Le trésor de la Sierra Madre*, sont consacrés à la

condition sociale des Indiens, à leurs souffrances et à leurs révoltes. Ils se passent quasiment tous à la fin de la dictature de Porfirio Diaz, au tout début de la révolution mexicaine. Le fait d'avoir situé ses romans au moment de l'essor de la Révolution lui permet de mettre l'accent sur ce qui l'intéresse le plus : les potentialités révolutionnaires des Indiens qui sont pour lui – il l'écrit ainsi – les frères du prolétariat européen.

Potentialités s'exprimant sous trois aspects : la capacité de résistance à une oppression féroce, l'existence de formes collectives de vie, et le fait que ces sociétés n'aient pas été contaminées en profondeur par le capitalisme. On sent que l'indien, frère du prolétaire européen, est pour Traven porteur d'un espoir d'émancipation. Ce faisant, Traven a tendance à idéaliser quelque peu ces communautés indiennes, mais cela n'enlève rien à la force de ses romans, à cette profonde empathie à l'égard de communautés méprisées et exploitées.

TRAVEN ÉCRIVAIN

Ce qui fait l'originalité d'un écrivain, c'est le sentiment, quand on le découvre, que personne auparavant n'a écrit comme lui, et que personne n'écrira plus comme lui. Il y a de ça chez Traven : une espèce d'alchimie très particulière entre des histoires bien construites et des commentaires personnels sur la réalité de la société capitaliste, sur l'argent, sur la démocratie, sur les papiers d'identité, sur la presse, avec un ton sarcastique qui n'appar-

tiennent qu'à lui.

Toute cette œuvre a été composée entre 1924 et la fin des années trente. A partir des années quarante, Traven n'écrit plus. Pourquoi ? Difficile à dire. Toujours est-il qu'à partir de là, et avec l'aide de ses compagnes Esperanza Lopez Mateos, puis Rosa Elena Lujan qui deviendra sa femme en 1957, il se consacre à la diffusion de ses œuvres et à leurs adaptations cinématographiques, dont la plus célèbre sera *Le Trésor de la Sierra Madre*, réalisé par John Huston. Sa seule activité d'écrivain consiste alors à publier régulièrement des communiqués, qui n'ont pour objet que de faire des mises au point sur son œuvre, sur son identité, afin de brouiller les pistes pour ceux qui s'acharnent encore à découvrir où il se cache et qui il est vraiment.

L'OBSESSION DE L'IDENTITÉ ET DE L'ANONYMAT

Pourquoi Traven a-t-il mis un tel acharnement à cacher son identité, à brouiller les pistes ? En y regardant de plus près, grâce à la biographie de Recknagel, on ne peut s'empêcher de trouver cette obsession carrément comique, assez dérisoire et même quelque peu suspecte.

Dans son roman *L'homme sans empreintes*, Eric Faye dit de l'écrivain Osborn – qui n'est autre en réalité que Traven – qu'il « restera dans l'histoire de la littérature comme le premier à avoir posé réellement la question de l'effacement de l'écrivain derrière son œuvre. » Et il est vrai que Traven pose

Lire Traven

Voici un écrivain dont les livres se sont vendus à des dizaines de millions d'exemplaires, mais dont un bon tiers de l'œuvre n'a pas été traduite en français...

Ret Marut:

Morceaux choisis de la revue *Der Ziegelbrenner*: *Dans l'Etat le plus libre du monde* (L'insomniaque, 1994; Babel-Actes Sud, 1999).

B. Traven:

Aux éditions La Découverte: *Le Vaisseau des morts*, *Rosa Blanca*, *Le chagrin de Saint-Antoine* (nouvelles), *La Charrette*, *La Révolte des pendus*. Ainsi que *Le Trésor de la Sierra Madre* (10-18 et Le Livre de Poche), *Le Visiteur du soir* (nouvelles), (Stock), *Le Pont dans la jungle* (Gallimard), *Indios* (10-18), *L'Armée des pauvres* (Cherche Midi).

Ouvrages sur B. Traven:

Rolf Recknagel, *Insaisissable, les aventures de B. Traven* (L'insomniaque), réédition chez Libertalia sous le titre *B. Traven, romancier et révolutionnaire*.
Jonah Raskin, *A la recherche de B. Traven* (Les Fondateurs de Briques).
Golo, *B. Traven, portrait d'un anonyme célèbre* (BD-Futuropolis).

Autour de Traven:

Eric Faye, *L'homme sans empreintes* (J'ai Lu).
Patrick Deville, *Viva* (Points).
Enrique Vila-Matas, *Bartleby et compagnie* (10-18).

cette question dès la lettre jointe en 1926 au manuscrit du *Vaisseau des morts* : « *ma vie personnelle ne serait pas décevante. Mais elle ne regarde que moi et je tiens à ce qu'il en soit ainsi. Non par égoïsme. Mais bien pour me conformer à mon désir : être seul juge de mes propres affaires. Je vais le dire très clairement. La biographie d'un homme créatif n'a pas la moindre importance. Si on ne reconnaît pas l'homme à ses œuvres, de deux choses l'une : soit c'est l'homme qui ne vaut rien, soit ce sont ses ouvrages. L'homme créatif ne doit pas avoir d'autre biographie que ses œuvres. C'est dans ses œuvres qu'il soumet à la critique sa personnalité et sa vie.* »

Le problème avec Traven, c'est qu'il a choisi de s'effacer bien avant de publier son premier roman, et ce, dès sa première trace publique en 1907, sous le nom de Ret Marut. En ce sens, la comparaison qui est souvent faite entre Traven et J.D. Salinger ou T. Pynchon ne semble pas juste, en tout cas elle est très réductrice. Car aussi bien Salinger que Pynchon n'ont commencé à cultiver leur anonymat qu'à partir du moment où ils ont connu la célébrité grâce à leurs œuvres. Et leur vie avant cette « vie cachée » est parfaitement connue : on sait où ils sont nés et quand, leur parcours scolaire, etc. Rien de tel pour Traven. Son anonymat a un sens bien plus profond que celui des deux écrivains.

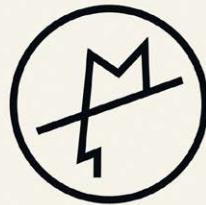
Ce qui est frappant chez Traven, c'est son acharnement à nier toute identité qui viendrait d'un quelconque document public, registre de naissance, carte d'identité, carte de travail, passeport. On voit là la profonde influence de Stirner. Et même si on ne partage pas l'idéologie de ce dernier, force est de constater que Traven en donne une expression littéraire particulièrement saisissante. Voici ce qu'il écrit à ce sujet dans le *Vaisseau des morts*, son chef-d'œuvre : « *avoir faim, c'est humain. Avoir des papiers, ça ne l'est pas, ça n'est pas naturel. Toute la différence est là. C'est la raison pour laquelle les hommes sont de moins en moins des êtres humains et commencent à devenir des personnages en carton-pâte.* »

Ces mots entrent en résonnance étonnante avec la situation actuelle en Europe. Plus loin, il écrit : « *chaque pays essaie de se débarrasser de ses sans papiers et de ses apatrides, parce qu'ils causent toujours des ennuis. Le jour où on supprimera les passeports, on cessera aussitôt de se refiler les gens comme des marchandises. Alors, crois-moi ou non, mais c'est ce qu'ils ont fait avec moi.* »

Dans plusieurs romans du « Cycle de l'Acajou », la destruction de tous les documents administratifs est présentée comme un objectif majeur de la lutte.

ROLF RECKNAGEL

B. TRAVEN, ROMANCIER ET RÉVOLUTIONNAIRE



LIBERTALIA

Rolf Recknagel, « *B. Traven, romancier et révolutionnaire* », Libertalia, 2018 (première édition, 1965), 480 pages, 12 euros.

Ainsi, dans *La Révolte des pendus* : « *toutes les révolutions qui ont échoué ont mal tourné parce qu'on n'avait pas brûlé les papiers.* » Et quelques lignes plus loin : « *nous brûlerons tous les papiers, tout ce qui porte des tampons et des écritures, actes de mariage, de décès, de naissance, de vente, feuilles d'impôt, tout (...). A quoi bon vos actes de naissance ? Vous avez faim ? Cela suffit pour démontrer que vous avez été mis au monde ! A quoi bon des actes de mariage ? On vit avec la femme qu'on aime, on lui fait des enfants.* » Traven rejette donc avec la plus extrême violence tout ce qui peut le définir en dehors de ce qui le constitue en tant qu'être humain de chair et de sang : les papiers d'abord, mais aussi la patrie : « *où est donc ma patrie ? Ma patrie est où je suis, où personne ne me dérange, où personne ne me demande qui je suis, d'où je viens et ce que je fais* » (*Le vaisseau des morts*).

La patrie, c'est là où on ne le dérange pas, en un mot où on lui fiche la paix. On retrouve cette notion très particulière dans

plusieurs de ses livres : « *il est inutile de donner des conseils aux Indiens et de vouloir leur enfoncer dans la tête les versets de la Bible. Ils n'ont que faire du programme du parti communiste ou socialiste. Tout ce qu'ils veulent, c'est qu'on les laisse en paix* » (*Indios*).

Mais cette obsession a conduit à des situations assez comiques : sa demande de certificat de nationalité à la mairie de San Francisco, alors que toutes les archives ont été détruites par le séisme de 1906, ou le président du Mexique Mateos, obligé de démentir la rumeur selon laquelle il serait Traven en personne, au prétexte que la compagne de Traven était Esperanza Lopez Mateos, sœur du président.

Cette obsession a aussi un côté assez dérisoire. Lui qui a tant ferrailé contre les papiers et la patrie, a fini par avoir des papiers et une patrie : il obtient la nationalité mexicaine en 1951 et épouse en 1957 sa compagne Rosa Elena Lujan. Mais l'aspect le plus étonnant est d'avoir multiplié les fausses déclarations, fausses pistes, identités, d'être allé jusqu'à refuser de reconnaître sa paternité à l'égard de sa fille – ce qui ne le grandit pas – alors que son identité réelle, du moins celle de Traven = Marut, avait été établie depuis belle lurette. Enfin, cet acharnement finit par devenir un peu suspect. Car finalement, il obtient le résultat inverse de celui qu'il proclame : il veut par-dessus tout qu'on lui fiche la paix mais de fait, il fait tout ce qu'il faut pour entretenir sa célébrité et pour exciter la curiosité des journalistes.

LA FIN DE L'HISTOIRE

Traven est mort le 26 mars 1969. Dans son lit. Entouré de sa femme Rosa Elena et des deux filles de celle-ci. Une mort un peu banale, lui qui écrivait dans *Le fondateur de briques* : « *dès que je sentirai ma fin proche, je me glisserai tel un animal dans le taillis le plus épais où personne ne pourra me suivre. Et c'est là qu'ensuite, dans le recueillement et un profond respect, je veux attendre l'infini savoir et crever sans bruit et, calmement, sans un mot, rejoindre le Grand Tout dont je suis issu. Et je remercierai les dieux s'ils rassasient de mon cadavre les vautours affamés et les chiens errants.* » Cependant, sa dernière volonté a témoigné de son attachement indéfectible à la terre de ses frères indiens. Le 18 avril 1969, ses cendres ont été dispersées par avion au-dessus de la rivière Jatate, dans l'Etat du Chiapas. □

A 50 ans de l'assassinat de Martin Luther King

PAR RÉGINE VINON



Le 24 août 2013 dans la capitale fédérale des États-Unis, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la « Marche sur Washington » à l'issue de laquelle Martin Luther King avait prononcé devant 250 000 personnes son célèbre discours « I Have a Dream ». Flickr DC Protests.

Le 4 avril 1968, il y a 50 ans, Martin Luther King était assassiné à Memphis. Il avait 39 ans. Son nom est associé à la lutte anti-ségrégation au cours des années 1950 et 60, époque où les Noirs menèrent de grands mouvements pour leurs droits civiques.

L'événement fondateur du mouvement pour les droits civiques eut lieu en 1955, lorsque Rosa Parks, militante anti-ségrégationniste de longue date, refusa cette fois de céder sa place à un Blanc dans un bus à Montgomery, en Alabama. Elle fut arrêtée. C'est alors qu'un mouvement de boycott des bus fut lancé. 50 000 Noirs de la ville se débrouillèrent comme ils pouvaient pour se déplacer, mais aucun ne prit le bus. Pendant plus d'un an, 381 jours précisément. Les Noirs montrèrent à cette occasion que la peur était en train de les quitter. Les Blancs de la ville n'en revinrent pas, pas plus que les militants de la cause noire d'ailleurs. Le pasteur Martin Luther King, excellent orateur, officiait à Montgomery à cette époque, et il fut élu à la tête de l'association qui dirigea cette campagne de boycott. Elle obtint finalement la victoire, avec la décision de la Cour suprême d'interdire la ségrégation raciale dans les bus de Montgomery.

Ce fut la première action d'envergure, avant beaucoup d'autres qui marquèrent ces années-là. A partir de 1961, dans les « Voyages de la liberté » (*Freedom Rides*), des jeunes Blancs et Noirs se mélangeaient, prenaient les mêmes

bus ensemble vers le Sud et utilisaient les salles d'attente, les cafétérias ou les toilettes sans tenir compte des restrictions raciales, pour défier la ségrégation. Une autre action emblématique est celle de Selma, dans l'Alabama, pour faire respecter le droit de vote des Noirs qui avait été obtenu par la loi, mais qui était loin d'être appliqué. Sur 15 000 adultes noirs de la ville, seuls 335 avaient réussi à s'inscrire et les Blancs, minoritaires, constituaient pourtant 99% de l'électorat. Le gouverneur de l'Alabama, Wallace, un raciste notoire, défendait bec et ongles la ségrégation. Le shérif fit donner la police lors d'une manifestation où un jeune Noir fut tué en 1965. Les manifestants étaient piétinés par les chevaux, pourchassés, matraqués. A la vue de ces images, une vague d'indignation souleva tout le pays.

Qui était donc ce pasteur Martin Luther King, dont le FBI a salué l'engagement le 4 avril 2018? Ce même bureau qui l'appelaient en 1963 « le nègre le plus dangereux pour l'avenir de cette nation en ce qui concerne le communisme, le Nègre et la sécurité nationale ». Le communisme, c'était beaucoup dire. Cependant, Martin Luther King évolua dans ses opinions. Au départ adepte de la non-violence, il était réformiste et croyait dans la vertu des négociations avec les autorités. Et puis au fil des années, il prit conscience des limites de sa politique, notamment après Selma, quand il déclara : « avec Selma et la

loi sur le droit de vote, une époque de notre lutte est arrivée à sa fin. Une nouvelle ère est en train de naître. Désormais notre lutte est consacrée à une égalité authentique, ce qui signifie une égalité économique. Parce que nous savons qu'il n'est pas suffisant d'intégrer [de déségréguer] les comptoirs où nous mangeons à midi. En quoi cela profite-t-il à quelqu'un de pouvoir manger à un comptoir intégré s'il ne gagne pas suffisamment d'argent pour acheter un hamburger et une tasse de café? »

Il conclut de ses réflexions que le problème était l'économie capitaliste, et prit également position contre la guerre du Vietnam. A la fin de sa vie, il organisait une campagne en faveur des pauvres et appelait à une grève générale. C'est d'ailleurs en allant soutenir une grève des éboueurs noirs à Memphis qu'il se fit assassiner.

« Je pense qu'il est nécessaire de réaliser que nous sommes passés de l'ère des droits civiques à celle des droits humains. Nous voyons qu'il faut redistribuer radicalement le pouvoir économique et politique. Pendant ces 12 dernières années, nous avons été dans un mouvement de réformes. Après Selma et la loi sur le droit de vote, nous sommes entrés dans une nouvelle ère, qui doit être une ère de révolution. » Cette affirmation de Martin Luther King résonne encore aujourd'hui, au moment où tant de jeunes Africains-Américains tombent toujours sous les balles de la police. □